

COUNCIL
OF EUROPE



CONSEIL
DE L'EUROPE



Naturopa



centre
européen
d'information
pour la
conservation
de la
nature



Symbole des activités du Conseil de l'Europe pour la conservation de la nature.

Naturopa est publié en anglais, en français, en allemand et en italien, par le Centre européen d'information pour la conservation de la nature du Conseil de l'Europe, BP 431 R6, F-67006 Strasbourg Cedex.

Editeur responsable: Hayo H. Hoekstra
Conception et rédaction:
Annick Pachod

Imprimeur: Koelblindruck, Baden-Baden
Photogravure: Becker, Karlsruhe
(République Fédérale d'Allemagne)

Les textes peuvent être reproduits librement, à condition que toutes les références soient mentionnées. Le Centre serait heureux de recevoir un exemplaire témoin, le cas échéant. Tous droits de reproduction des photographies sont expressément réservés.

Les opinions exprimées dans cette publication n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues du Conseil de l'Europe.

Couverture: H. Wenzel
Dos: M. F. Broggi

Légendes des illustrations P. 16-17

1. *Rana esculenta*
(Photo Varin Visage-JACANA)
2. *Caltha palustris*
(Photo M. W. Henchman-NCC)
3. *Alcedo atthis*
(Photo Pillods-JACANA)
4. *Sympetrum flaveolum*
(Photo C. et M. Moiton-JACANA)

Naturopa

N° 41 – 1982

Que vous faut-il de plus? Quans donc serez-vous satisfaits?	Peter A. Gay	4
Vingt ans de protection de la nature	Georges Tendron	7
L'homme et son environnement		7
Le Conseil de l'Europe s'inquiète et s'éveille		10
Mise en route du programme de travail		11
Quelques réalisations marquantes		13
Renforcement de l'influence dans le domaine international		18
Centre européen d'Information pour la Conservation de la Nature		21
Les conférences ministérielles européennes sur l'environnement		22
Gestion du patrimoine européen		24
Aménagement du territoire et données écologiques		25
L'éducation, la formation et l'information: clés de voûte de la conservation de la nature		26
Poursuivre...		29

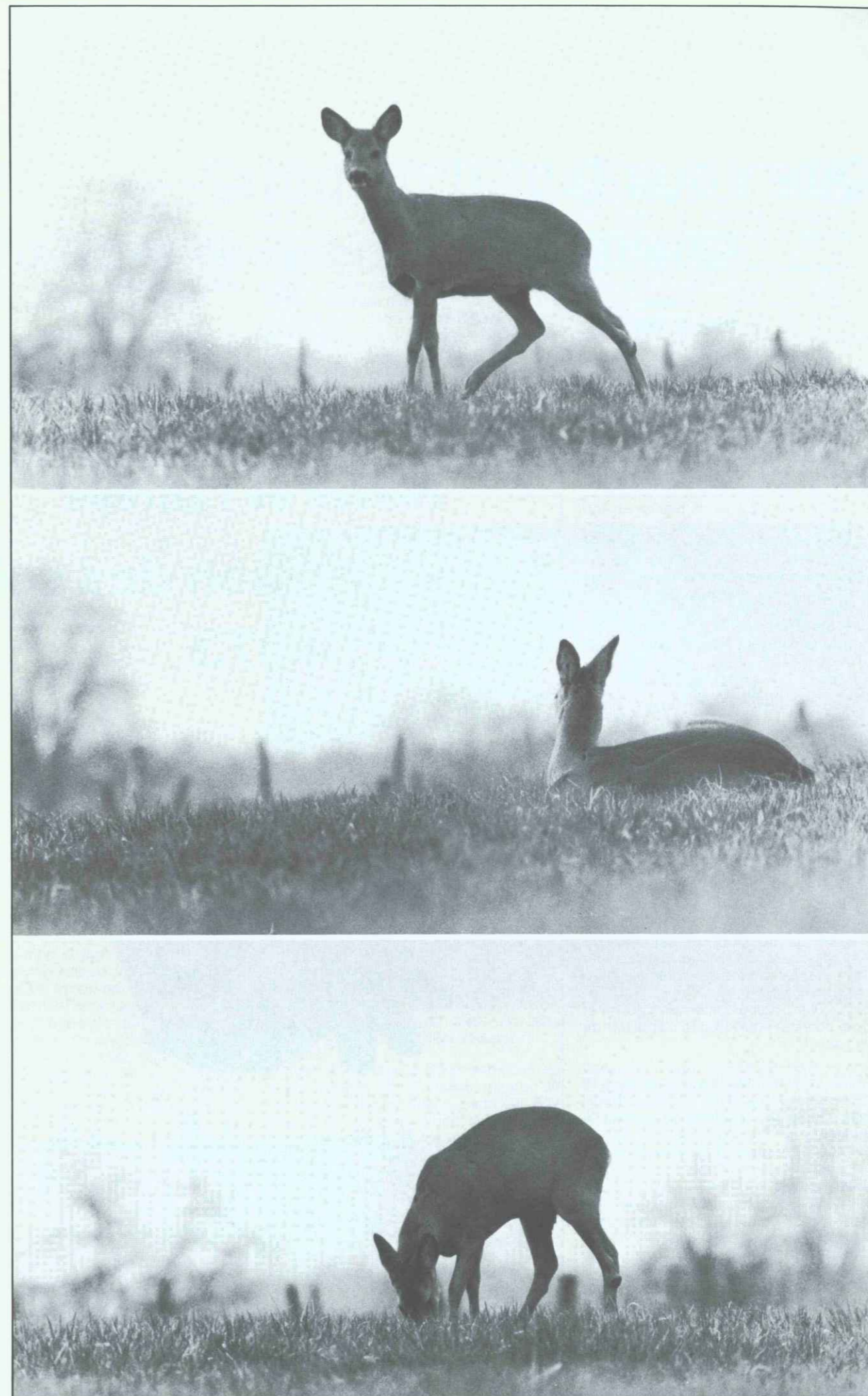
Vingt ans pour la nature

Le Conseil de l'Europe œuvre depuis vingt ans pour la conservation de la nature. Nous en sommes fiers mais nous ne sommes néanmoins ni satisfaits ni tranquilles, car il reste encore trop à faire. Tous doivent en être profondément conscients.

Deux experts ayant participé activement aux travaux du Conseil de l'Europe pour la sauvegarde de notre environnement naturel, donnent dans ce numéro commémoratif leurs vues sur l'ensemble des activités passées, avec cependant un regard sur l'avenir. Ce regard donne de l'espoir.

Ce numéro de *Naturopa* consacré aux «Vingt ans pour la nature», se veut un moment de réflexion, une brève halte sur le chemin de notre lutte contre la dégradation, afin de mobiliser et d'encourager des forces nouvelles.

Dans la même optique, le prochain numéro examinera les études scientifiques qui ont été réalisées pendant ces vingt ans et qui abordent les différents domaines de la conservation, afin d'assurer une gestion optimale des ressources naturelles. H.H.H.



Capreolus capreolus (Photo G. Lacourmette)

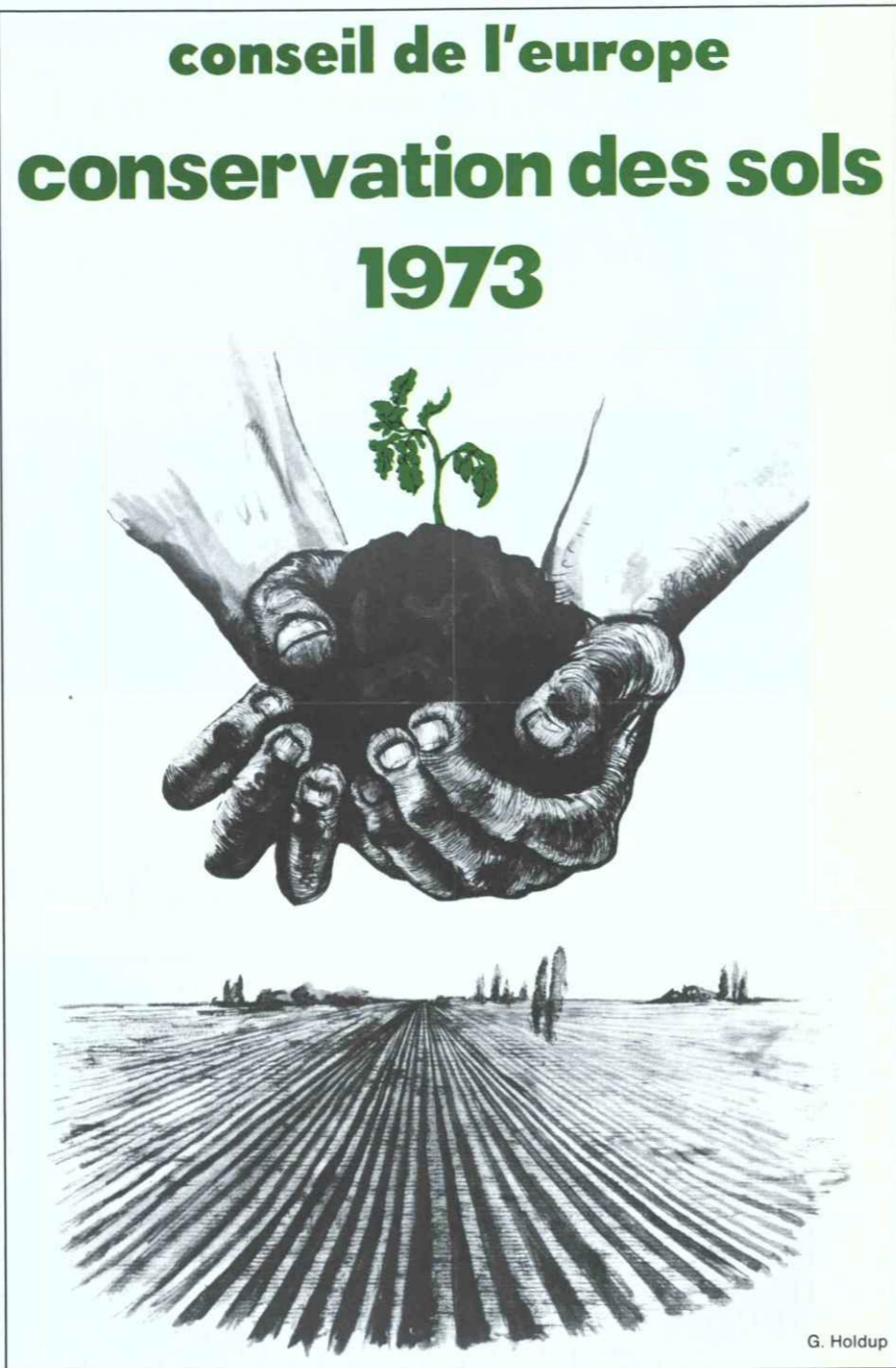
Que vous faut-il de plus? Quand donc serez-vous satisfaits?

Peter A. Gay

Pour la plupart des gens, la sauvegarde de la nature, c'est la protection des espèces végétales et animales, en particulier celles qui risquent de disparaître. Il ne faudrait pas oublier que la sauvegarde des espèces et celles des habitats sont les deux aspects d'un même problème, les deux faces d'une même médaille. En général, le mouvement de sauvegarde de la nature s'est d'abord attaché à protéger les espèces, mais heureusement on s'est aperçu qu'à cet effet il était indispensable de préserver les habitats.

Quand on parle de milieu naturel, dans une grande partie de l'Europe, on pense principalement aux vestiges dispersés et isolés d'une nature sauvage autrefois omniprésente, si bien que la sauvegarde des habitats revient en général à protéger et à gérer les plus intéressants vestiges d'habitats proches de leur état naturel ou bien quelques exemples d'exploitation agricole ou forestière trop peu intensive pour être rentable. A vouloir suivre ce raisonnement jusqu'au bout, on aboutirait à préserver quelques régions naturelles ou semi-naturelles isolées au milieu d'un océan d'exploitations agricoles et forestières intensives où la nature serait sacrifiée. Le bilan biologique serait-il positif et notre société pourrait-elle l'appeler de ses vœux?

D'autre part, la préférence accordée à la préservation des sites risque d'accréditer l'idée que l'effort de conservation peut se concentrer sur quelques régions à l'écart des grands courants de l'économie et que la sauvegarde de la nature n'a pas d'autre intérêt pour la vie moderne que d'offrir des possibilités de loisirs. Faut-il vraiment se rallier à cette idée? Au surplus, l'idée de l'accès des hommes à la nature risque aussi de présenter la nature comme une curiosité lointaine à visiter. Ne faudrait-il pas, au contraire, montrer que la nature est proche et accessible, en d'autres termes qu'elle fait partie intégrante de notre environnement? Faut-il se contenter d'offrir aux générations futures l'occasion de voir la nature sauvage dans des réserves?



Le danger est que les personnes les moins averties ne comprennent pas que les réserves seules ne suffisent pas. Partout, on harcèle les partisans de la conservation: «Que voulez-vous de plus? Quand donc serez-vous satisfaits?» Que répondre? Pouvons-nous espérer qu'un jour les efforts de conservation de notre patrimoine naturel seront suffisants?

Il y a un siècle, ou même quelques dizaines d'années, les terres et les forêts exploitées selon des méthodes alors considérées comme intensives, conservaient une bonne part de nature sauvage prête à reprendre le dessus, dès que la situation économique appelait une exploitation moins intensive. Ce n'est plus vrai aujourd'hui. L'agriculture moderne sait mieux éliminer les mauvaises herbes, supprimer les insectes et les rongeurs qui pourraient lui nuire, et dans des proportions telles qu'il reste peu de place pour la vie sauvage. En agriculture comme dans beaucoup d'autres domaines, nous disposons aujourd'hui de techniques bien plus efficaces qu'autrefois et il est probable que cette tendance se maintiendra. Or, ces techniques peuvent être bien appliquées si on tient compte de tous leurs effets ou mal appliquées si on les néglige malgré leur gravité.

Evidemment, il serait illusoire de vouloir replacer l'ensemble des terres agricoles dans les conditions «idylliques» d'il y a cinquante ans. Que peut-on raisonnablement demander aujourd'hui? Avons-nous des conseils à donner aux responsables de l'administration des sols, afin que les espèces sauvages ne soient pas confinées dans ces parcelles qu'on appelle les réserves naturelles ou dans les parcs nationaux ou autres sites protégés? Les efforts consacrés aux réserves naturelles se bornent-ils à traduire nos progrès en matière de gestion et sommes-nous incapables d'exploiter ailleurs les fruits de notre expérience? N'avons-nous rien à proposer pour faciliter l'accès de la nature à un plus grand nombre de gens? Il faudrait tirer parti de nos connaissances et de notre acquis pour montrer comment il est possible de préserver la vie sauvage dans un système d'exploitation des sols qui reste économiquement rentable. Tôt ou tard, toute parcelle de terrain subira des modifications; certaines aboutiront à une exploitation encore plus intensive, mais d'autres se révéleront favorables à la vie sauvage. Notre objectif doit donc être de ménager toutes les options possibles, sachant que l'abandon de l'une d'entre elles risque d'être définitif. Les générations futures nous jugeront sévèrement, et à juste titre, si le patrimoine naturel que nous leur transmettons se limite à quelques réserves naturelles perdues dans une campagne envahie par les cultures et les animaux d'élevage.

Si tel devait être le résultat de notre action, ce serait un échec.

Ce que fait le Conseil de l'Europe

Je vois trois grandes orientations pour les travaux du Comité européen pour la Sauvegarde de la Nature et des Ressources naturelles dont nous fêtons le vingtième anniversaire. Il s'agit de mieux faire comprendre, dans toutes les couches de la société, l'importance de la sauvegarde de la nature pour notre vie même, de chiffrer les problèmes et les priorités et de mettre au point les mécanismes propres à résoudre ces problèmes par des mesures pratiques. Ces trois orientations devront co-exister, l'une n'ayant pas de sens sans les autres. Mais, dispose-t-on de tous les mécanismes nécessaires et en fait-on bon usage?

Le mécanisme auquel nous pensons probablement le plus pour le moment est la

Le Réseau européen de réserves biogénétiques constitue un autre mécanisme tout récent. Par ce réseau et par le système bien établi du Diplôme européen, le Conseil de l'Europe prend en compte la protection par les Etats membres de régions et de sites naturels présentant un intérêt pour la sauvegarde de la nature au niveau européen. Le système du Diplôme européen permet déjà aux responsables de la gestion des sites ainsi récompensés de partager une expérience valable, et le même échange d'expériences est prévu pour les réserves biogénétiques. Les gouvernements ont montré qu'ils prennent au sérieux leur obligation de protéger les sites diplômés et, pour que les réserves biogénétiques soient un succès, il faut absolument que les gouvernements les prennent aussi au sérieux.



L'agriculture moderne ne laisse pas beaucoup de place à la vie sauvage (Melolontha melolontha) (Photo P. Falgeras-Jacana)

Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe qui vient d'entrer en vigueur. Elle apporte les moyens d'une action coordonnée avec toutes les méthodes modernes de la sauvegarde de la nature: protection des espèces, réglementation de la chasse, conservation des sites, éducation, etc. Avant même d'entrer en vigueur, la Convention a apporté des améliorations au domaine de la conservation de la nature dans toute l'Europe occidentale, du fait que presque tous les Etats doivent améliorer leur législation pour pouvoir la ratifier. Maintenant, nous devons tirer le meilleur parti possible de la Convention, puisque c'est en visant les objectifs de la Convention qu'on donnera la plus grande efficacité aux autres mécanismes.

Cependant, pour que la Convention et le Réseau européen soient efficaces, le Comité doit poursuivre son travail fondamental de collecte et d'évaluation des données sur les besoins et les problèmes de la nature dans toute l'Europe.

Une des activités les plus délicates et les plus gratifiantes du Comité européen est et sera toujours celle qui consiste à sensibiliser le public, c'est-à-dire à vulgariser l'environnement. Le succès de l'Année européenne de la Nature en 1970 a montré qu'il était nécessaire et possible de faire comprendre à un vaste public ce qu'est la sauvegarde de la nature et ses besoins. Ce travail d'éducation doit être poursuivi à tous les niveaux — auprès des décideurs d'aujourd'hui, auprès des personnes qui ont une influence sur l'opi-

nion, auprès du public et surtout auprès des futurs responsables, aujourd'hui sur les bancs des écoles.

Les autres mécanismes ne répondront pas à notre attente s'ils ne s'accompagnent pas d'une compréhension véritable des problèmes à surmonter et des conséquences qu'entraînent les diverses solutions proposées. Il est relativement facile de fournir des faits, mais bien plus difficile de susciter une prise de conscience, car il faut le plus souvent modifier à la fois le comportement des hommes à l'égard de la nature et leur sens des responsabilités pour une bonne gestion de l'environnement. Le Centre européen d'Information pour la Conservation de la Nature et ses Agences nationales dans les pays membres sont au cœur des travaux du Comité qui auront un effet sur l'homme de la rue. A l'intention des décideurs et des personnalités influentes, il convient de mieux utiliser les informations provenant de l'ensemble des activités du Comité. En raison de la grande diversité de nos travaux concernant les espèces et les sites, mais aussi la gestion des paysages au profit de l'homme, nous sommes en mesure d'offrir des conseils dans tous les domaines d'activité touchant la campagne.

Nous ne devons pas oublier non plus, bien que nous y soyons habitués, à quel point nos travaux pour la sauvegarde de la nature ont gagné à se dérouler dans le cadre du Conseil de l'Europe. Quelles que soient les autres institutions qui existent ou qui puissent voir le jour pour la conservation de la nature, c'est en œuvrant ensemble dans le cadre des diverses institutions du Conseil de l'Europe que nous résolvons le mieux nos problèmes communs. Les questions dont s'occupe le Conseil de l'Europe se posent aussi aux

autres organisations gouvernementales dans la Communauté Européenne des Dix et à l'échelle mondiale. Il est significatif que le Réseau européen de réserves biogénétiques ait été conçu comme une partie du réseau mondial de réserves de la biosphère de l'UNESCO. De plus en plus, on prend conscience de la nécessité (dont l'urgence est accentuée par les problèmes financiers que connaissent la majorité des Etats) d'une coordination étroite des programmes d'activité des organisations intergouvernementales.

L'avenir

Après vingt ans d'activité du Conseil de l'Europe dans le domaine de la conservation de la nature, nous pourrions être tentés de regarder en arrière et de nous féliciter des résultats obtenus, convaincus que nous avons fait beaucoup plus ensemble que si nous avions agi chacun séparément. Mais vingt ans, c'est l'entrée dans l'âge adulte dans la vie d'un individu, le moment de regarder l'avenir et de prendre des décisions importantes. Quel avenir voulons-nous préparer à la conservation de la nature dans le cadre du Conseil de l'Europe? S'il est toujours risqué de faire des prévisions, il est tout aussi dangereux de baisser les bras et de se laisser mener par les événements. C'est pourquoi nous devons faire tout ce que nous pouvons pour que notre société se prépare un avenir où la nature joue un rôle essentiel.

Je crains une polarisation ou un découpage de nos vies en petits compartiments étanches entraînant une incompréhension et des antagonismes entre les groupes d'intérêt. Les notions qui sous-tendent la Stratégie mondiale de la con-

servation que le Comité a officiellement acceptée et qui doit inspirer son programme de travail, sont bien résumées dans l'expression «Conservation pour le développement». Cette approche ne laisse pas de place à la polarisation.

Je ne suis pas partisan d'un «retour à la nature» et je sais bien que le monde qui nous entoure changera toujours. Je plaide en faveur d'une plus grande reconnaissance de l'élément «ressources naturelles» contenu dans le titre complet du Comité. Il faut qu'il y ait implicitement dans le mot «ressources», la notion d'un moyen disponible. Quant à leur mode d'exploitation, sage ou déraisonnable, c'est un autre problème.

Ainsi, à ma question «Que vous faut-il de plus?», je réponds que nous n'en faisons pas assez au Comité européen pour que notre expérience des zones protégées profite à la gestion des campagnes et des paysages dans leur ensemble. Nous savons beaucoup de choses, mais nous n'en faisons pas suffisamment bénéficier la nature.

Ma seconde grande question était «Quand donc serez-vous satisfaits?» Comme nous ne pouvons pas savoir ce dont le génie inventif de l'homme est capable, nous devons veiller à ce que les ressources de la nature ne soient pas détruites, mais exploitées avec compétence, imagination et rigueur. C'est une tâche qui n'aura pas de fin. Comment donc pourrions-nous jamais être satisfaits?

P.A.G.

Dr Peter A. Gay
Head of Scientific Services Division
Nature Conservancy Council
19-20 Belgrave Square
GB-London SW1X 8PY

Les mulots, tant redoutés des agriculteurs, ont pourtant des prédateurs naturels (Photo G. Lacoumette)



Grotte de Lascaux (France) (Arch. Phot. Paris/SPADEM)

Vingt ans de protection de la nature

Georges Tendron

L'homme et son environnement

Avec les vingt ans du «Comité Européen pour la Sauvegarde de la Nature et des Ressources Naturelles» du Conseil de l'Europe, nous tenons un événement qui s'inscrit dans l'histoire mondiale de la protection de la nature.

Plus personne n'ignore aujourd'hui que l'homme est né, il y a près d'un million d'années, dans une nature qualifiée d'hostile. Nous avons la preuve qu'il a su maintenir et développer son espèce grâce à sa résistance physiologique, ses facultés d'adaptation, et son intelligence. Sa volonté de survivre et sa ténacité dans la lutte lui ont donné le pas sur les autres êtres vivants. De «dominé» qu'il était, il devient au cours des siècles «dominateur». En poursuivant une étrange ascension qui ne s'est pas faite en un jour, il s'est convaincu de sa supériorité ou de ce qu'il croit l'être, et ses victoires sur un monde inhospitalier lui ont laissé un goût de lutte et une soif de domination qui s'est confirmé dans le temps aux dépens de ses semblables et de la nature qui l'entoure.

Il faut reconnaître que son génie l'a servi dans sa conquête du monde, et lui a aussi permis de joindre l'utile à l'agréable. Il sera sculpteur, graveur, dessinateur, peintre dès l'aube de sa naissance. Il saura plus tard se consacrer à l'élevage, à la culture, au travail des métaux, à la construction d'habitations. Pour cela, il défrichera, il déforestera, il chassera, il exploitera des minerais et des matériaux divers. Il sera amené à défendre ses biens. Pourvoir à sa subsistance l'obligera à combattre.

Cette lutte, d'abord défensive, se transformera lentement en conquête systématique. Il prend l'habitude de détruire autour de lui hors de nécessité. Ce n'est que tout récemment que le bilan de ses destructions et des exploitations inconsidérées des ressources naturelles s'est révélé consternant. Une grande partie de la faune a été massacrée, des superficies considérables de forêts ont été rasées, livrant les sols à l'érosion, la flore s'est amenuisée, les ressources minérales s'épuisent.

En fait l'évolution des rapports entre les hommes et la nature s'est tout d'abord très lentement dégradée, puis s'est précipitée, il faut le dire à notre grande honte, depuis à peine deux siècles. Durant quelques centaines de milliers d'années, les hommes firent partie intégrante des communautés biologiques dans lesquelles ils vivaient. Les prélèvements qu'ils s'octroyaient n'infléchissaient pas le fonctionnement des cycles biologiques et ne perturbaient pas l'équilibre naturel. Il y a quelque 12 000 ans, la révolution néolithique changea radicalement ces rapports en les rendant moins tributaires des aléas de la cueillette, grâce au développement de la culture et de l'élevage. Sept mille ans plus tard, la révolution urbaine modifia à nouveau les relations des hommes avec la nature, déjà un tant soit peu transformées, en rendant les hommes plus indépendants de la production des ressources, grâce aux moyens de transport, de stockage et aux échanges. Ainsi naissaient des cités. Ainsi commencèrent à s'accroître les populations humaines.

La révolution industrielle et scientifique

Il faudra attendre le dix-neuvième siècle et notre siècle pour se rendre compte qu'une véritable mutation est en cours de réalisation. Elle a débuté il y a environ deux cents ans avec la révolution industrielle, parallèlement avec les progrès de la science. Il est presque certain maintenant que le dix-neuvième siècle vit le spectacle de modifications plus importantes dans la vie des hommes que celles de notre époque, laquelle poursuit une transformation impliquant des adaptations et des comportements nouveaux. Dans tous les domaines, politique et social, littéraire et artistique, géographique, financier, scientifique, technique, et industriel, le dix-neuvième siècle fut éminemment révolutionnaire. Les bouleversements, entièrement dus à l'homme, que nous ressentons actuellement sont la conséquence d'une révolution industrielle et scientifique soutenue dans son développement par une révolution financière. Elles ont rendu l'homme capable de contrôler de vastes sources de puissance nouvelle, mais aussi par la même occasion de puiser inconsidérément dans les ressources du monde, d'introduire des facteurs nouveaux dans le système de la nature, accélérant ainsi la dégradation de l'eau, de l'air et des sols, détruisant la végétation et les animaux. Devrions-nous en conclure qu'en s'épanouissant et en se développant proportionnellement à l'acquisition de connaissances nouvelles, l'ingéniosité de l'homme s'emploie également à augmenter son goût pour le gaspillage et la destruction? Ses rapports, non seulement avec sa propre espèce, mais avec les autres choses vivantes d'une part, avec son milieu physique d'autre part, sont tels qu'avec des moyens de plus en plus puissants il détériore les éléments indispensables à sa propre vie. Tant qu'il s'était trouvé intégré dans la nature, il avait appris à la connaître intuitivement et empiriquement. Il avait acquis une certaine sagesse. Le paysan aimait sa terre et possédait un sens profond de l'équilibre naturel. Le pêcheur et le chasseur savaient prélever modérément leurs prises. Les chasses royales et seigneuriales, bien que fort peu démocratiques, impliquaient la notion de préservation et avaient l'avantage de sauvegarder d'immenses espaces. Au Moyen-Age, des édits interdisaient certains rejets de déchets de toutes sortes dans les cours d'eau. Ces mesures de protection à caractère utilitaire et que l'on retrouve sporadiquement jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, ne sont que l'expression de coutumes ancestrales mues par des constatations presque subconscientes. Elles ont toujours été ponctuelles et de petite envergure. Elles n'ont pas empêché, entre autre, la destruction des forêts pour créer des zones agricoles, indispensables à

l'accroissement des populations. Aux Etats-Unis, en Afrique, les déforestations sont impitoyables et livrent des centaines de milliers d'hectares de sols à l'érosion.

Avec la soif de conquête provoquée par la révolution industrielle, les liens avec la nature se sont définitivement rompus. Les grands massacres d'animaux sont organisés, autant en Afrique qu'en Asie et en Amérique du Nord, où pionniers européens, trappeurs et chasseurs ont tué pour dégager des voies ferrées en construction, pour la fourrure, pour le cuir, pour l'huile.

Naissance de la notion de protection de la nature

Tous ces actes de détérioration du milieu de vie et de destruction systématique inquiètent très tôt des esprits ouverts et lucides. Isolément se développe d'une façon confuse et intuitive la notion de nécessité de protéger la nature. Il est probable qu'Alexandre von Humboldt, naturaliste et écrivain, fut l'un des premiers à pousser un cri d'alarme et à réclamer la sauvegarde des monuments naturels. D'autres écrivains, comme Chateaubriand et Barbey d'Aurevilly, ou des économistes comme Malthus, commencent à se rendre compte du danger pour l'avenir des hommes. Un remous, un mouvement d'opinion se fait jour.

En France, une des premières réserves pour la beauté du site est créée en 1853 dans la forêt de Fontainebleau. Aux Etats-Unis, les Américains réalisent en 1872, suivant une conception qui fera école, le premier sanctuaire naturel: le parc national de Yellowstone, «domaine mis en réserve par la nation pour les aspirations esthétiques, morales, sportives de tous ses membres». Ces créations représentent une étape importante dans la sauvegarde de la nature, car elles font appel à une notion fondamentale de protection, en liant l'habitat à l'animal. Par la suite, nous verrons de par le monde augmenter le nombre de ces sanctuaires, avec plus ou moins de chance, sans qu'il y ait entre eux de liaison. Ils répondent plus à une protection ponctuelle, même si la superficie est importante, qu'à un plan bien défini d'une politique globale de sauvegarde d'un capital naturel.

Pendant longtemps, les mesures prises concernent des animaux ou des plantes sans trop se soucier des habitats où ils vivent et les Conférences sur la protection des oiseaux à Paris en 1895, 1902 et 1954, auront tendance à maintenir cette erreur. La Conférence pour la protection de la faune et de la flore en Afrique, tenue à Londres en 1933, n'aboutit qu'à deux listes d'animaux africains que les gouvernements s'engageaient à protéger totalement ou partiellement.

Quoi qu'il en soit, des naturalistes, des forestiers, des agronomes, des économistes, des artistes persuadés du danger

pour l'avenir de l'humanité de la généralisation des méthodes anarchiques et dévastatrices d'exploitation et d'utilisation des ressources naturelles, considérant les mesures timides qui sont prises beaucoup plus comme des alibis que comme des actions de freinage du processus de destruction de la nature, mènent un combat d'avant-garde, souvent dans l'indifférence, et se retrouvent dans des associations privées.

Premières tentatives internationales

Une timide conférence internationale pour la protection de la nature se tient à Berne en 1913. Elle est suivie en 1925 et en 1931 par deux congrès à Paris. Ces manifestations sont aujourd'hui totalement tombées dans l'oubli. Il faudra at-

tendre 1947, alors que l'Europe soigne les blessures profondes de la seconde guerre mondiale, pour que les représentants de vingt-quatre nations et de nombreuses associations privées se réunissent au bord du lac des Quatre-Cantons à Brunnen (Suisse) pour proposer la création d'une Union internationale pour la protection de la nature. Elle vit réellement le jour en 1948 au Château de Fontainebleau, et sera patronnée par l'UNESCO. Le vrai mouvement est désormais en marche. Il se concrétisera en août et septembre 1949 par deux importantes réunions à Lake Success aux Etats-Unis, tenues sous l'égide de l'ONU et montrera la prise de conscience en faveur de la protection de la nature par les organismes internationaux.

Certes, l'esprit qui présidait à ces deux conférences était différent: d'une part des

fonctionnaires, des ingénieurs et des techniciens soumis aux impératifs économiques et politiques, et pour qui la notion de protection de la nature était étrangère à leurs préoccupations et bouleversait les leçons reçues, d'autre part des spécialistes des sciences de la terre et de la vie, des économistes et des éducateurs plus soucieux de conserver les richesses naturelles et d'en organiser la gestion rationnelle. Encore très théorique, voire même utopique, ces confrontations entre hommes d'horizons divers vont cependant porter leurs fruits, et de nombreux pays confirmeront leur intérêt pour une action en vue de la protection de la nature. Cette action sera surtout orientée vers la protection du caractère et de la beauté du paysage. Elle évoluera jusqu'à ce qu'en 1959 le bureau du «Comité international pour les monuments, les sites

d'art et d'histoire et les fouilles archéologiques», en collaboration avec «l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources» élabore sous forme de définitions les limites de la protection de la nature et de la sauvegarde de la beauté et des caractères des paysages:

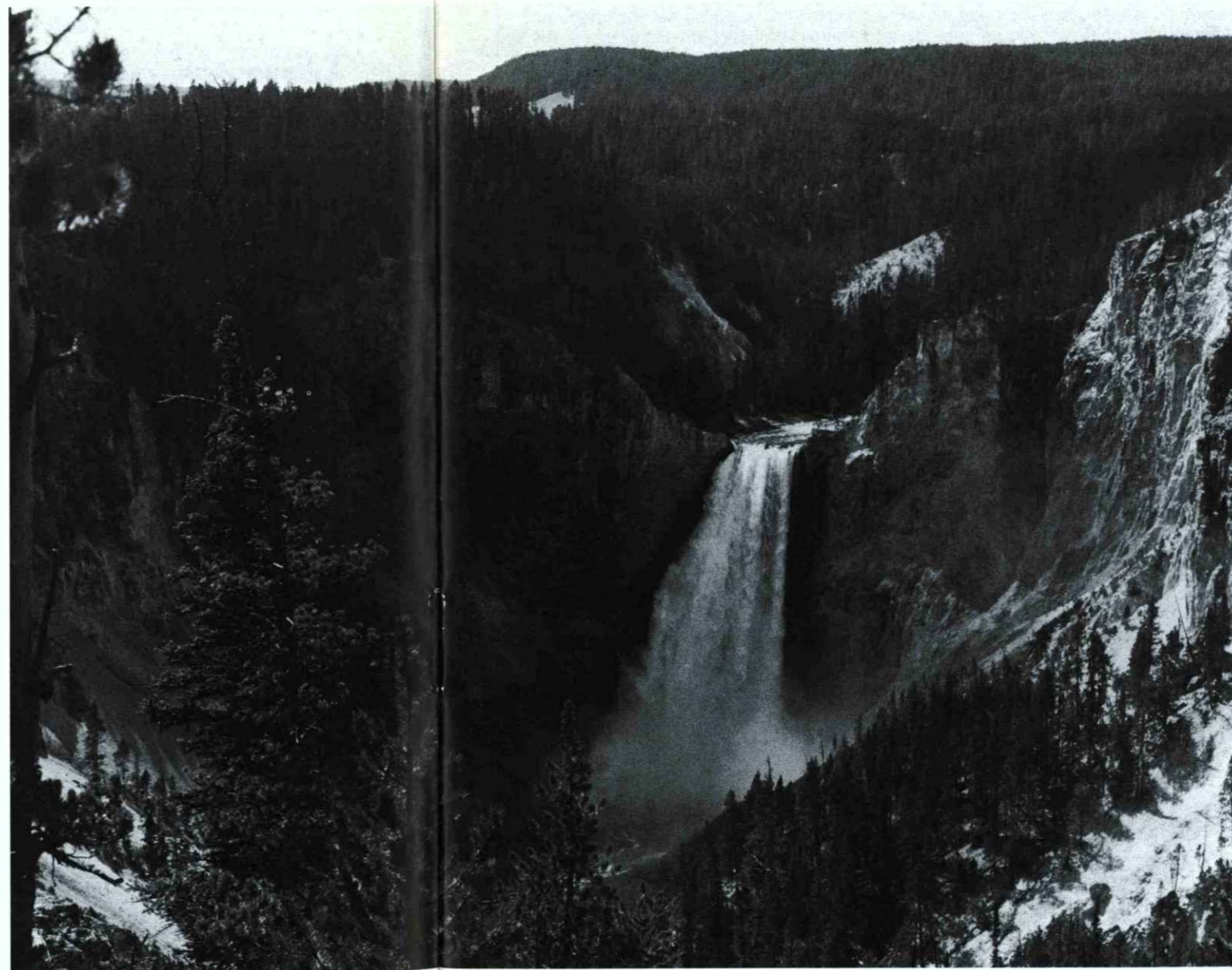
«Par **protection de la nature**, on entend la sauvegarde de la vie sauvage et de son milieu habituel: sols, eaux, forêts comprenant les territoires, objets, animaux et plantes qui présentent un intérêt scientifique ou esthétique.

Par **sauvegarde de la beauté et des caractères du paysage et des sites**, on entend la préservation de l'aspect des paysages et sites d'intérêt culturel ou esthétique, urbains ou ruraux, dus à la nature ou à l'œuvre de l'homme, et ceci notamment par le contrôle des travaux susceptibles d'y porter atteinte».

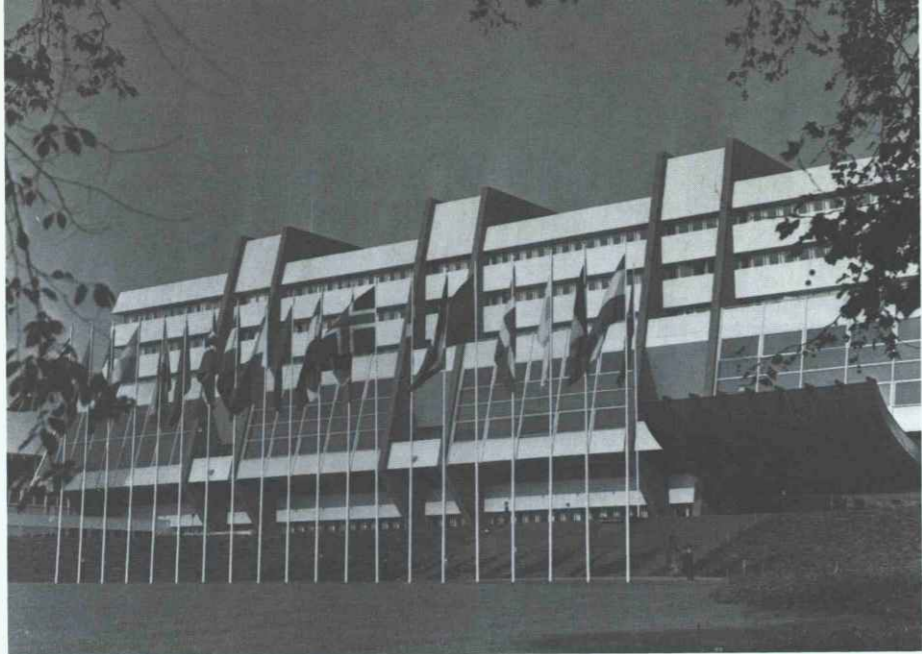
Ces notions, difficiles à définir d'une façon rigoureuse juridiquement, marquent une étape importante dans l'histoire de la protection de la nature. Elles vont permettre d'établir des principes généraux de sauvegarde, et inciter bon nombre de pays à approfondir leur réflexion sur les problèmes qu'elles posent pour leur prise en compte administrative, réglementaire et politique, non seulement sur le plan national, mais également sur le plan international, où des accords devront être prévus pour «protéger des sites ou des paysages, ainsi que la flore ou la faune qu'ils contiennent lorsque des ensembles s'étendent de part et d'autre d'une même frontière».

En Europe, l'après-guerre et sa reprise économique qui se traduisent par une urbanisation intensive, une remise en état, une modernisation et une extension des réseaux routiers, une industrialisation renaissante, une agriculture mécanisée et utilisatrice de produits chimiques, dont les conséquences sur la vie sauvage sont mal connues, font peser sur le milieu naturel une menace de plus en plus précise. L'espace naturel se rétrécit, les eaux douces et marines, l'air, les sols se polluent, la faune et la flore s'amenuisent. Dans l'euphorie de la paix et de la liberté retrouvées, sous l'effet d'une croissance économique distributrice de biens matériels appréciables, le mal s'infiltrait sournoisement malgré les cris d'alarme maintes fois répétés du monde scientifique, littéraire, artistique, économique et politique. Les ingénieurs et techniciens, promoteurs et hommes d'affaire ne voient là que marotte de naturalistes, prédiction de nouveaux Cassandre, et contribuent sans le vouloir à éloigner de plus en plus le citoyen de la nature.

Yellowstone, premier parc national -



début de la prise de conscience internationale (Photo Office du Tourisme des Etats-Unis)



Le Conseil de l'Europe s'inquiète

C'est au milieu d'une période d'aggravation du processus de dégradation et d'artificialisation du milieu de vie de l'homme européen que le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe invite, en date du 12 décembre 1960, l'Assemblée Parlementaire «à coopérer avec lui à l'étude et à la mise en œuvre de nouveaux projets d'intérêt européen se prêtant à une action collective». Or, l'Assemblée Parlementaire s'était déjà intéressée à la protection de la nature et avait saisi sa Commission culturelle afin qu'elle étudie un projet de recommandation sur «l'établissement, dans le cadre du Conseil de l'Europe, d'un système permanent de coopération sur les questions concernant la protection de la nature en Europe», qui se concrétisa sous la forme de la Recommandation 284 du Comité des Ministres. Il y était entre autre demandé «d'envisager la convocation d'un Comité ad hoc chargé de l'aider à déterminer les meilleurs moyens d'atteindre les objectifs pour sauvegarder les paysages, promouvoir de nouvelles réserves naturelles et des parcs nationaux, favoriser la conservation de la nature et de ses ressources, ainsi que la protection de la faune et de la flore».

Par la Résolution (61) 21 du Comité des Ministres faisant suite à cette Recommandation de l'Assemblée Parlementaire, un «Comité d'experts ad hoc» était convoqué.

Naissance du Comité d'experts pour la sauvegarde de la nature et du paysage

Réuni à Strasbourg du 27 février au 1er mars 1962, le Comité ad hoc reconnaissait à l'unanimité des quinze Etats membres, en présence de deux pays observa-

teurs (à l'époque, Espagne et Suisse) l'opportunité d'établir dans le cadre du Conseil de l'Europe, un système permanent dans le domaine de la protection de la nature, définissait son mandat et établissait les éléments de son programme d'action. Il proposait de le dénommer «Comité d'experts pour la sauvegarde de la nature et du paysage».

Ce Comité voyait le jour par la Résolution (62) 31 du Comité des Ministres. Enfin, et pour la première fois, dans une Europe en pleine mutation, une organisation européenne se dotait d'un instrument qui pouvait l'aider dans la recherche d'une forme de développement non perturbatrice pour le milieu naturel et pour la santé physique et morale des citoyens européens. Il s'agit là d'un fait nouveau très important.

La tâche se présentait belle, mais lourde et difficile pour ce Comité qui, à n'en pas douter, allait rencontrer sur son parcours de nombreux obstacles dus à des législations et à des conceptions administratives différentes, à des situations économiques concurrentes, aux tabous de certains sujets, aux tendances contradictoires dans la gestion du milieu naturel ou urbanisé, aux diverses mentalités, aux préjugés. Mais aussi, quelle satisfaction de l'entreprendre en sachant au départ que le Conseil de l'Europe, son Comité des Ministres et son Assemblée Parlementaire avaient compris à temps la nécessité d'agir!

Un plan d'action ambitieux

Il est des entreprises qui naissent à contre-courant. Le Comité d'experts pour la sauvegarde de la nature et du paysage n'est pas né de la sorte. Cependant, pionnier dans ce domaine en Europe, il s'attendait à surmonter l'incrédulité, l'indiffé-

rence, l'ironie ou l'incompréhension. Il savait qu'il aurait à forcer les habitudes, à éviter les écueils, à trouver la voie d'une imprévisible réussite. Organe du Conseil de l'Europe, il lui fallait, dans l'esprit de ses statuts, promouvoir un idéal de sauvegarde d'un patrimoine commun à l'ensemble des citoyens européens: le patrimoine naturel, mais aussi favoriser le progrès économique et social. N'y avait-il pas là sujet à conflit, à incompatibilité?

Un coup d'œil sur le mandat du Comité d'experts pour la sauvegarde de la nature et du paysage, ainsi que sur les directives relatives à son programme d'action, suffit pour convaincre qu'il ne sera pas un petit Comité d'experts techniques chargé de l'exécution d'une tâche limitée, mais un de ces grands Comités, destiné à être le centre moteur d'une coopération européenne dans le domaine de la protection de la nature. Si le programme d'action peut paraître ambitieux, ce n'est pas dans le but d'être «complet» ou pour répondre à des préoccupations académiques, mais parce que nous estimions que tels étaient les besoins réels d'une coopération européenne en la matière.

Mandat confié au Comité d'experts pour la sauvegarde de la nature et du paysage:

1. Favoriser d'une manière générale la conservation de la nature et des ressources.
2. Sauvegarder les milieux naturels, les paysages, les sites, et en particulier ceux qui présentent des valeurs scientifiques caractéristiques ou qui possèdent des beautés naturelles d'intérêt exceptionnel.
3. Promouvoir la création de nouvelles réserves naturelles, de parcs nationaux et inter-européens.

Mise en route du programme de travail

La grande diversité des questions appelait dès les premières réunions qu'il soit fait un choix et que les thèmes retenus fassent l'objet d'un ordre de priorité. D'autre part, le Comité des Ministres n'ayant pas défini les méthodes de travail, il appartenait au Comité de les rechercher et de les proposer, soit en se dotant de groupes de travail, d'experts consultants, soit en coopérant avec d'autres organisations gouvernementales ou non, tout en gardant une certaine latitude, une certaine souplesse dans l'organisation des travaux futurs.

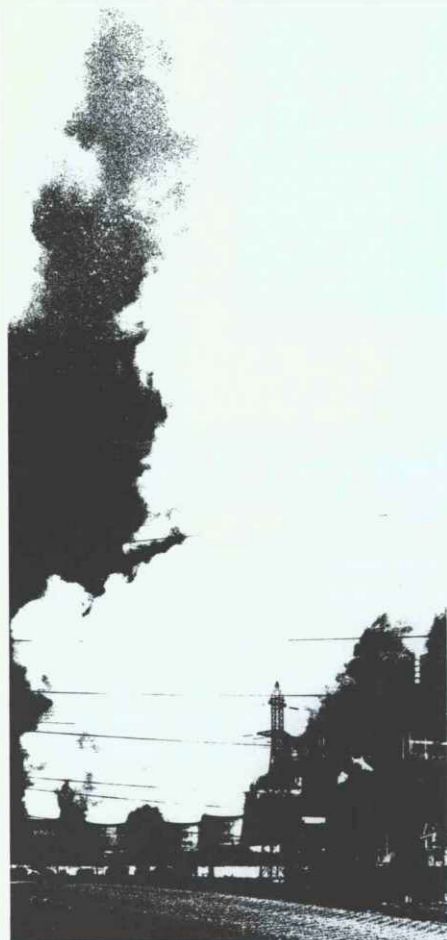
Le Comité fut très clairvoyant en prenant comme base de sa politique quatre critères qui, par la suite, lui permettront, chaque fois que de besoin, de retrouver la voie de son mandat. En portant son action sur un nombre limité de sujets, en se fixant sur des problèmes pour lesquels une coopération européenne ne faisait aucun doute pour les résoudre utilement dans le cadre national, en se concentrant sur des opérations conduisant à des résultats concrets et tangibles, en évitant des double emplois avec des travaux déjà accomplis ou en cours dans d'autres or-

ganisations, ou encore en recherchant la complémentarité, le Comité d'experts se donnait des atouts pour accomplir sa tâche.

Trois années et quatre sessions du Comité d'experts se révélèrent indispensables pour établir et mettre en route un vaste programme de travail, d'où il était fort difficile d'effectuer une sélection des sujets et de leur donner une priorité en raison de l'urgence des problèmes à résoudre se situant dans de nombreux do-

Pollution de l'air – Un aspect récent et moderne de cette pollution sont les pluies acides qui ravagent lacs et forêts (Photo MECV-SI)





Vie sauvage et habitats naturels

La sauvegarde de la vie sauvage et des milieux naturels méritait une toute particulière attention et, indépendamment de la protection de la flore, de la faune et de leurs habitats, elle demandait que l'on solutionne les problèmes de déforestation, de surpâturage, d'utilisation inconsidérée des pesticides, de pollution des eaux douces et marines, de l'air. D'autre part, il n'était pas possible d'ignorer les incidences techniques et économiques sur les milieux naturels dus à l'industrialisation, aux grands travaux publics, à l'urbanisation, aux projets agricoles et forestiers, à l'exploitation abusive des sols, à la spéculation sous toutes ses formes. Il y a là, nous le voyons, un enchaînement irrésistible dans l'organisation rationnelle de la gestion du patrimoine. Essayer de maîtriser un tel phénomène montre que nul ne peut y échapper. En se risquant à analyser les conséquences des activités humaines sur le milieu naturel afin d'en modifier les effets et rétablir un équilibre, le Comité d'experts donnait à sa politique de protection de la nature un caractère moins sentimental, mais plus pragmatique, tout en lui conservant son côté culturel et esthétique.

Information et éducation

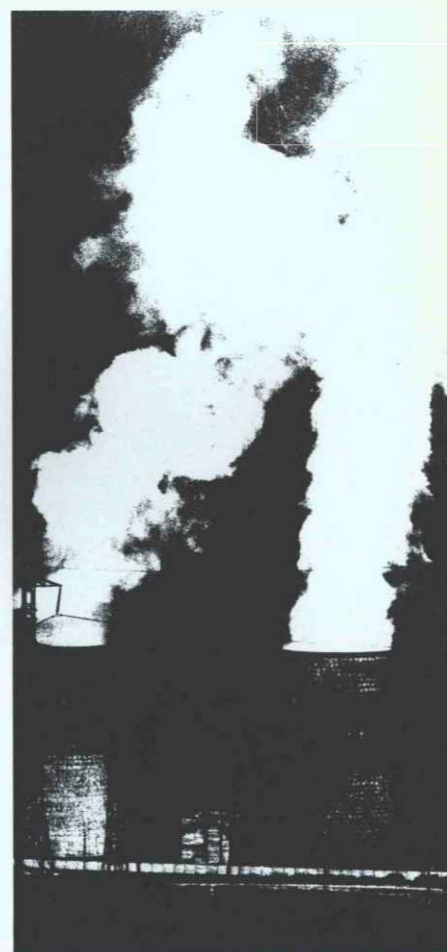
Afin de favoriser une plus grande compréhension des problèmes et des principes de protection de la nature, tant auprès de l'ensemble du public que de ceux qui sont en rapport direct ou indirect avec l'exploitation, la transformation et l'aménagement du territoire, une information et une éducation appropriées s'imposaient. Nous verrons que, dans ce domaine, le Comité compte bon nombre de réalisations qui ont considérablement influencé la prise de conscience par les citoyens européens, à tous les niveaux socio-professionnels, des nécessités de protéger la nature. Les actions entreprises ont joué un rôle politique prépondérant.

Enquête sur les législations nationales

Le Comité se lance également dans une enquête sur les législations nationales, qui se soldera par un demi-échec. Un problème de langues, avec la difficulté de traduction des textes législatifs, leur multitude et leur diversité, leur évolution rapide, rendait impossible la réalisation du projet d'harmonisation réclamée par certaines délégations. Néanmoins, l'inventaire et l'analyse des principales législations eut le mérite de mettre en lumière ce qui existait dans chaque Etat membre, de faire pour certains un constat d'insuffisance ou de mauvaise adaptation, de susciter l'élaboration d'une législation plus spécifique, sous forme de lois-cadre ou de réglementations appropriées.

La Conférence européenne sur la pollution de l'air

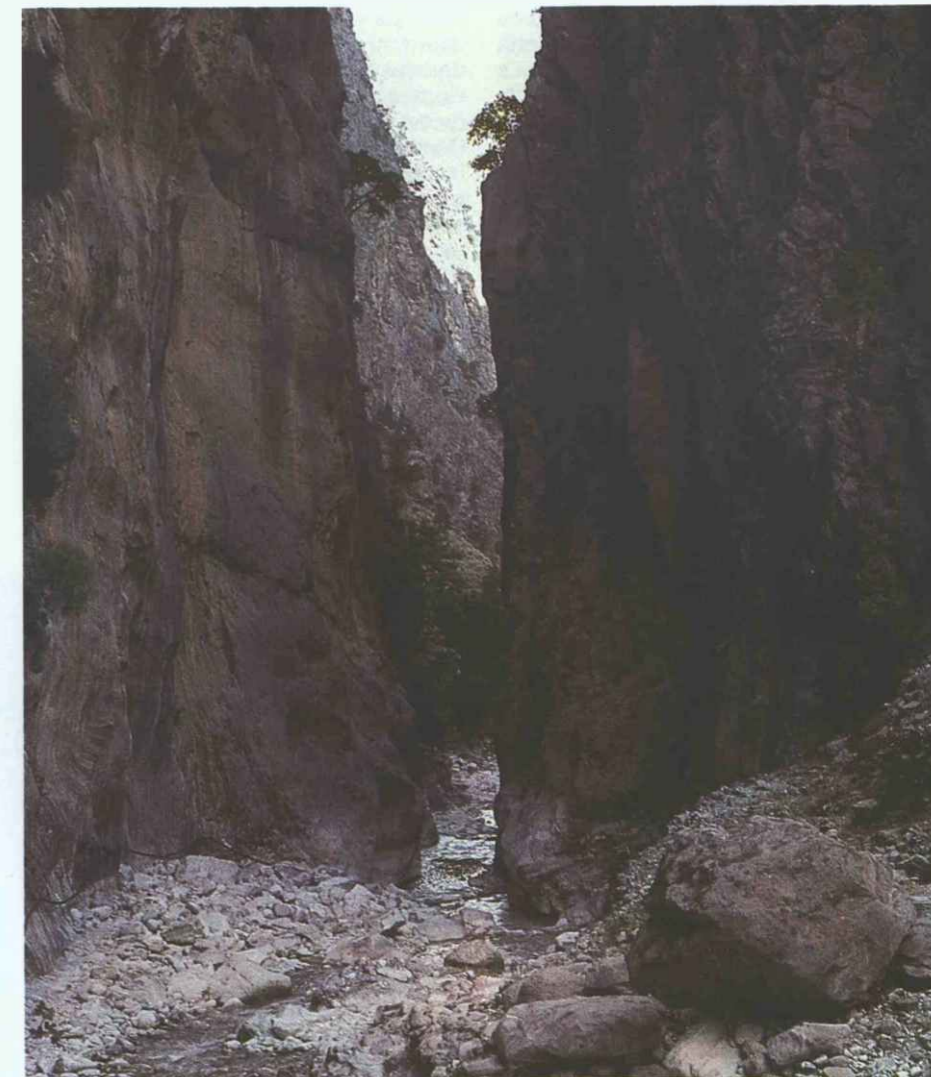
En 1962, l'Assemblée Parlementaire demandait au Comité des Ministres de convoquer à Strasbourg une Conférence européenne sur la pollution de l'air. Cette Conférence qui eut lieu en juin-juillet 1964 à l'initiative de l'Assemblée Parlementaire, fut la première de ce genre. Elle étudia les moyens scientifiques et techniques pouvant être utilisés contre les causes et les effets de la pollution de l'air sur la santé publique, sur les animaux et les plantes et sur l'économie des individus et des communautés. Ce fut une des premières réunions où se confrontèrent médecins, biologistes, toxicologues, météorologues, urbanistes, économistes, juristes et hommes politiques. Bien que défendant des intérêts souvent contradictoires, la même volonté de lutter contre la pollution de l'air animait les débats. Cette Conférence connut un grand succès et eut des répercussions décisives: la mise en œuvre d'une politique européenne et de politiques nationales débute contre la pollution de l'air. Les résultats enregistrés depuis cette date dans ce domaine sont particulièrement encourageants, par exemple la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (Genève, 1979).



Quelques réalisations marquantes

Il était important que la connaissance des problèmes procède, pour mieux les maîtriser, des études et de l'expérience. Aussi, pour agir avec succès, fallait-il mieux appréhender les réalités biologiques en s'adressant à la science écologique, dont les enseignements facilitaient la planification et l'exploitation des ressources naturelles renouvelables, surtout dans une région de peuplement dense comme l'Europe, où l'exploitation irrationnelle des terres et des eaux menaçait de devenir catastrophique. Le but était d'atteindre un équilibre biologique entre les besoins de l'homme et l'aptitude de la nature à les satisfaire. Ces besoins de l'homme comprennent non seulement des valeurs purement économiques, mais aussi des valeurs récréatives, culturelles et esthétiques, qui sont des aspects importants de l'apport de la nature. Il est bien prouvé aujourd'hui que le bonheur réside dans un équilibre entre ces biens matériels et ces biens immatériels, et que leur production et leur acquisition dépendent d'un changement complet de notre comportement et de nos habitudes.

Basant ses travaux à la fois sur une réflexion philosophique et sur la recherche d'actions concrètes, le Comité est en mesure, à la fin de la troisième année d'exercice, d'annoncer trois faits principaux qui allaient devenir trois réalisations marquantes dans l'évolution de la protection de la nature en Europe: le **Diplôme européen**, la **Charte de l'eau**, liée à une campagne d'information de grande envergure et à tout un ensemble de mesures concernant la conservation des eaux douces et la préparation d'une **Année européenne de la conservation de la nature** pour 1970. Enfin, une coopération fructueuse s'était désormais établie entre le Comité et le Conseil de la Coopération culturelle, ses comités techniques, l'Assemblée Parlementaire et ses diverses commissions spécialisées, la Conférence des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe et les autres organisations internationales.



Un site exceptionnel diplômé par le Conseil de l'Europe: le Parc national de Samaria (Grèce) et sa célèbre gorge (Photo P. Baum)

Le Diplôme européen

Au cours des débats de la première réunion du Comité, plusieurs délégations avaient proposé qu'une «étiquette européenne» spéciale soit accordée aux parcs nationaux, parcs, sites et réserves naturelles présentant un intérêt européen. Cette consécration, destinée à conférer le sceau du Conseil de l'Europe, devait permettre d'encourager une protection efficace. A cet effet, le Comité proposa au Comité des Ministres l'institution d'une procédure concernant cette distinction, qui est désormais dénommée le «Diplôme européen du Conseil de l'Europe». Cette consécration place l'objet diplômé sous le patronage du Conseil de l'Europe. Elle est accordée pour une période de cinq années renouvelables par le Comité des Ministres sur proposition du Comité, après enquête sur les lieux par un ou plusieurs experts. Un rapport annuel est demandé sur le maintien ou l'amélioration de la protection, sur les effets de l'octroi du Diplôme sur la gestion, sur les aménagements réalisés, sur les menaces qui peuvent intervenir.

Trois objets seront diplômés en 1966: le Peak District National Park (Royaume-Uni), la Réserve naturelle des Hautes Fagnes (Belgique) et la Réserve naturelle de Camargue (France). Ils inaugureront une série de Diplômes européens, qui voient chaque année leur nombre augmenter. Ce n'est pas sans difficulté que le Comité exerce son action dans ce domaine. Les critères de choix impliquent une grande sévérité, les contrôles doivent être très impartiaux, et toutes les pressions d'ordre politique repoussées avec rigueur. Des interventions sont parfois nécessaires pour aider les gestionnaires dans leur tâche, elles peuvent être très délicates, dans les cas extrêmes où le retrait du diplôme s'avérerait indispensable. Mais c'est dans cette rigueur que réside toute la valeur de cette consécration.

La Charte de l'eau

En janvier 1963, l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe chargeait sa Commission culturelle et scientifique d'examiner le problème de la pollution des eaux douces en Europe, et demandait à la Commission sociale et à la Commission de l'agriculture de donner leur avis. Un groupe de travail mixte fut alors constitué; il présenta un rapport à l'Assemblée Parlementaire qui adoptait alors à l'unanimité la Recommandation 436, invitant les gouvernements membres du Conseil de l'Europe à mettre en œuvre une action coordonnée contre la pollution des eaux douces. Elle recommandait entre autre au Comité des Ministres de charger certains de ses Comités d'experts et le Secrétariat Général de rédiger et de promulguer solennellement une «Charte de l'eau» en prenant comme base les «Principes généraux de la lutte contre la pollution des eaux douces», adoptés par l'Assemblée Parlementaire.

Un an plus tard, le texte de la Charte de l'eau était élaboré. Le plus important restait à faire. A la suite d'une discussion générale, le Comité devenu entre temps «Comité européen pour la sauvegarde de

la nature et des ressources naturelles» envisageait tout un programme d'action en vue de la promulgation officielle de la Charte européenne de l'eau, et dans la foulée, d'une campagne pour la conservation des eaux. L'accord était total sur l'importance d'éveiller l'intérêt du grand public pour la conservation quantitative et qualitative de l'eau et d'ouvrir la voie à l'adoption d'une Convention européenne en la matière. Sur ce dernier point on se berçait d'illusions: bien qu'elle ait été entreprise, cette Convention, pour des raisons politiques multiples, n'a pas encore vu le jour.

A un moment où de nombreux Etats membres mettaient en place la politique de l'eau, cette Charte, dont la diffusion en plusieurs langues fut assurée par les pays eux-mêmes, a facilité la compréhension des mesures prises contre le gaspillage quantitatif et qualitatif perpétré à tous les niveaux de la société européenne. Les campagnes publicitaires nationales sur la conservation des eaux furent très suivies et très encourageantes. L'expérience acquise par l'organisation du lancement de la Charte de l'eau allait servir de guide à la préparation de l'Année européenne de la Nature.

(Photo G. Sommer-Explorer)



L'Année européenne de la conservation de la nature 1970

A sa deuxième session de 1963, le Comité avait été très intéressé, séduit même par une proposition tendant à organiser quelques années plus tard une grande Conférence européenne sur la conservation de la nature, assortie d'une Semaine de la nature équivalant à une campagne d'information du public européen. Cette Semaine, réalisée en même temps dans chaque état membre du Conseil de l'Europe, permettrait une participation effective des citoyens à l'effort déployé à Strasbourg en faveur de la sauvegarde de la nature. Ce n'est qu'après une étude préliminaire de deux ans du groupe de travail sur l'éducation et l'information que le Comité prenait sa décision à l'unanimité de proposer au Comité des Ministres une Année européenne de conservation de la nature pour 1970. Dans un cadre aussi large, il était facile d'envisager avec plus de souplesse une série de projets coordonnés européens et nationaux s'incorporant dans un programme diversifié. Le Comité avait cinq années devant lui pour préparer avec tout le sérieux possible une manifestation qui devait avoir une envergure et une portée dont on peut encore mesurer l'importance.

Il est en effet indéniable que de 1962 à 1970, les gouvernements et l'opinion publique ont vraiment pris conscience des problèmes de sauvegarde de la nature. C'est d'ailleurs avec une vue plus étendue qu'ils se la représentent; ils s'orientent vers la défense d'un environnement naturel et urbain très menacé, un cadre de vie qu'ils veulent à tout prix améliorer.

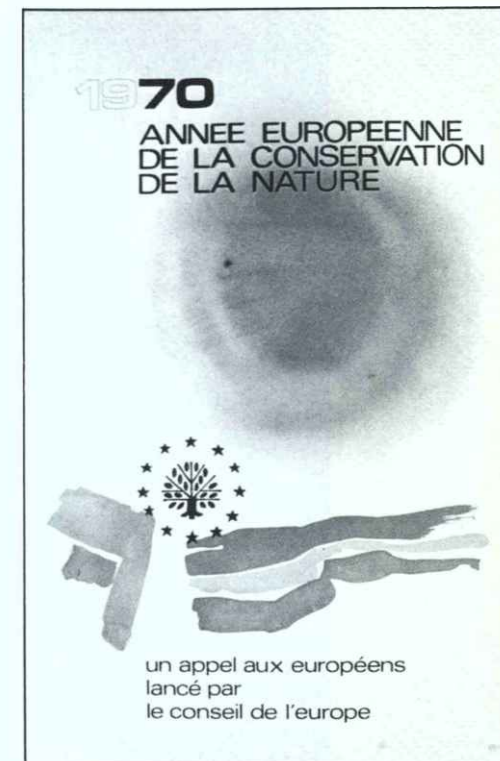
Les efforts entrepris par le Conseil de l'Europe, sous l'impulsion de son Assemblée Parlementaire, grâce à la compréhension et à l'esprit de décision de son Comité des Ministres, grâce aux travaux et aux actions du Comité européen de sauvegarde de la nature et des ressources naturelles et à l'aide du Secrétariat Général, ces efforts furent décisifs dans l'évolution historique de la protection de la nature en Europe.

Des manifestations, comme la Conférence européenne sur la pollution de l'air, tenue à Strasbourg en 1964, la promulgation de la Charte de l'eau en 1968, les cinquième et huitième sessions de la Conférence des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe consacrées respectivement à l'aménagement du territoire et à la sauvegarde de la nature et du paysage (1964), et au rôle des pouvoirs locaux dans le domaine de la sauvegarde de la

nature et des ressources naturelles (1970) ont contribué largement à créer un nouvel état d'esprit. L'Année européenne de conservation de la nature arrivait à point. Très minutieusement préparée, non seulement à Strasbourg, par le Conseil de l'Europe, mais aussi par des Comités nationaux mis en place dans chaque pays membre, elle fut une entreprise d'information remarquable; tous les moyens des mass media furent utilisés, l'enseignement y participa activement ainsi que l'ensemble des associations privées de protection de la nature. Les activités nationales et régionales furent nombreuses et diverses.

La manifestation européenne la plus importante fut la Conférence sur la conservation de la nature en février 1970, et qui eut pour thème «l'aménagement de l'environnement dans l'Europe de demain». Des Altesses Royales et Princières, des Ministres, des Parlementaires représentant officiellement leurs Etats étaient entourés de quelque trois cents participants appartenant à dix-sept Etats membres, dix Etats non membres, neuf organisations internationales gouvernementales, quarante-trois organisations internationales non gouvernementales. Elle s'est concrétisée dans une Déclaration sur l'aménagement de l'environnement naturel en Europe, demandant entre autres l'engagement des gouvernements dans une politique de l'environnement.

En actualisant ainsi les problèmes d'environnement au plus haut niveau politique, international et national, la Conférence, dans sa Déclaration, définissait les bases fondamentales des politiques européennes de mise en valeur de l'environnement. Elle avait non seulement remué l'opinion publique, mais elle avait réussi à faire démarrer des politiques nationales, à favoriser ou à inciter la création d'organismes responsables de ces problèmes, et dans de nombreux pays à faire naître des Ministères de la protection de la nature et de l'environnement. Par une de ses recommandations, elle suscitera la réunion périodique des Ministres et des autorités responsables de l'environnement dans les pays membres, dans le cadre de Conférences ministérielles européennes sur l'environnement, dont trois ont eu lieu jusqu'à ce jour, à Vienne en 1973, à Bruxelles en 1976 et à Berne en 1979. Elles ont pour objectif principal la recherche d'une harmonisation des politiques de l'environnement et des moyens d'une coopération en vue de parvenir à améliorer la qualité de la vie du citoyen européen.



Les bords de l'eau

Les biotopes de rivages sont sérieusement menacés.
Le Conseil de l'Europe lancera donc en 1983 une campagne d'information
consacrée aux zones côtières, rives fluviales et lacustres.



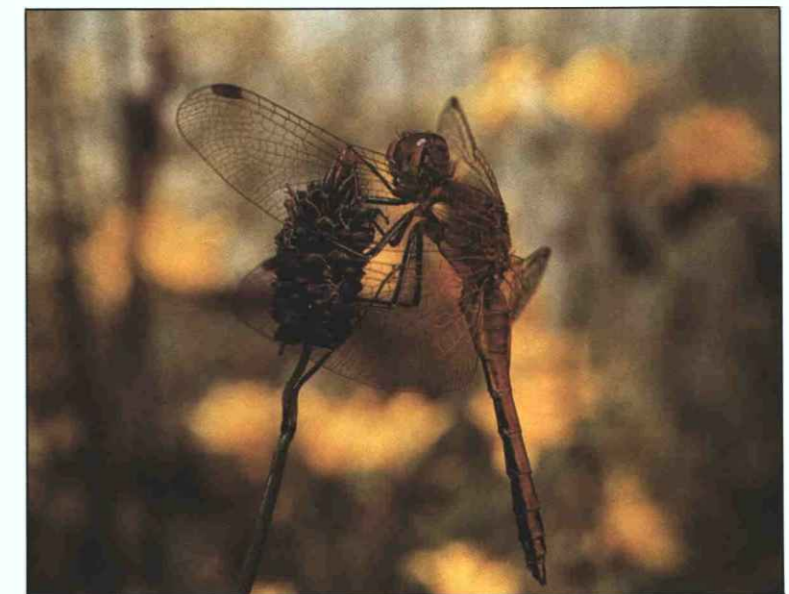
1



2



3



4

Renforcement de l'influence dans le domaine international

Toutes les organisations internationales vont emboîter le pas et donner une dimension plus importante à leurs activités en cette matière, et se répartir les tâches suivant leur vocation propre et leur compétence territoriale. Le Conseil de l'Europe, après avoir été, sinon un pionnier, tout au moins un incitateur et un promoteur efficace, va devoir faire des choix et entreprendre, avec ses instruments institutionnels, des actions à court, moyen et long terme. Il continuera à rechercher les solutions administratives, techniques, juridiques et politiques aux divers problèmes d'environnement, en se référant à des études scientifiques sérieuses. Dans un préambule au programme de travail pour les années 1973-1974, il faut relever une phrase qui définit bien l'esprit et le but dans lesquels le Comité européen pour la sauvegarde de la nature et des ressources naturelles entend mener ses travaux: pour lutter efficacement contre la dégradation du milieu et en vue d'adopter une «stratégie globale pour la survie des êtres vivants, les mieux armés seront les peuples qui auront su intégrer les données écologiques dans les données techniques, socio-économiques et financières dans l'établissement de leur politique, en associant les experts aux décisions finales». Et même si actuellement les experts ne sont pas toujours présents à ce niveau de décision, leur consultation influence malgré tout les choix des décideurs dans la mesure où elle ne leur sert pas d'alibi. En dernier recours, ils ont toujours, à travers les associations privées, les moyens de se faire entendre et de faire connaître leur avis à l'opinion publique.

Moins spectaculaires, mais tout aussi importants pour la coopération et la concertation européenne en matière d'environnement, sont les autres travaux du Comité européen pour la sauvegarde de la nature et des ressources naturelles ayant abouti à des recommandations ou à des résolutions. Les réalisations concrètes

sées par de grandes manifestations ou déclarations publiques, ne doivent pas les masquer et on ne peut les ignorer.

Les pesticides

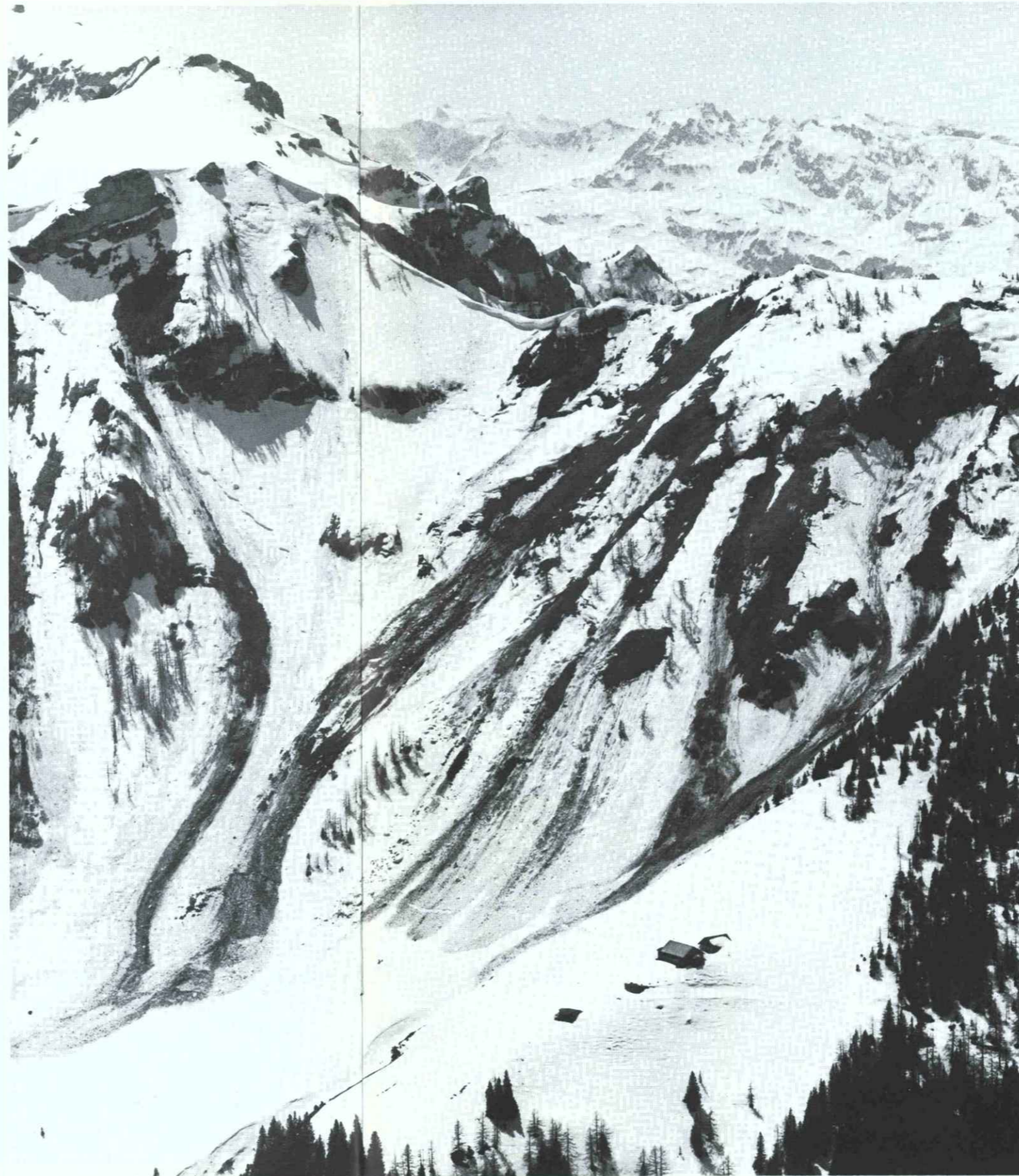
Dans les dix premières années de son fonctionnement, le Comité s'est vivement intéressé à l'utilisation et à l'abus des pesticides, non seulement dans leurs conséquences pour la vie sauvage, mais aussi pour la santé publique; il a publié des études sur les dangers et les dommages causés à la vie sauvage par les pesticides et a participé, en liaison avec plusieurs autres organes du Conseil de l'Europe à la révision d'une brochure sur les «Pesticides agricoles» qui, dans sa première édition, ne tenait pas grand compte des problèmes de protection de la vie sauvage. Par la suite, une recommandation décidera de l'obligation pour les fabricants d'indiquer sur leur étiquetage les conditions d'emploi (époque, dosage) susceptibles de limiter tout accident à la vie sauvage.

Les forêts

Il faut mentionner essentiellement une étude sur les «Conséquences écologiques de la culture intensive des résineux dans la zone des feuillus de l'Europe continentale» qui, par ses recommandations, a largement infléchi les politiques forestières entraînées parfois à des excès par des considérations économiques à court terme.

Les oiseaux

En faveur de la vie sauvage, une liste des oiseaux requérant une protection spéciale fut adoptée. Elle insistait sur la nécessité de la protection des habitats. Ce sont les premiers pas du Comité vers des



Le Conseil de l'Europe a mis au point une charte écologique des régions de montagne (Photo H. Wenzel)

actions plus importantes pour la protection de la flore, de la faune et de leurs habitats. Ce seront, nous y reviendrons, la «Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe» et l'institution d'un réseau européen de réserves biogénétiques.

Lutte contre la pollution et protection des zones côtières

Si la Charte de l'eau fut un document moral d'une très grande portée auprès du public en général, elle aida considérablement à l'établissement de politiques de l'eau dans les divers Etats membres, et à l'application des lois spécifiques qui furent mises en place à cette époque. Dans le même temps le Comité formulait plusieurs recommandations de lutte contre la pollution des eaux douces de surface et souterraines, ainsi que contre la pollution des eaux marines. Bien qu'il existât une Convention internationale de lutte contre la pollution des mers (Londres 1954 et 1962), sa non ratification par plusieurs pays du Conseil de l'Europe méritait que l'on insistât sur ce point et que l'on encourageât son application.

Parallèlement, l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe ne ralentissait pas son activité et élaborait entre autres deux recommandations, l'une relative à la protection des côtes en Europe, la seconde à propos de la pollution de la nappe phréatique rhénane, dont la progression devenait alarmante. Un groupe de travail de l'Assemblée fut créé à cet effet. Il poursuit encore son activité aujourd'hui. Sa tâche consiste à surveiller l'évolution de cette réserve d'eau, unique dans l'Europe du Conseil par ses dimensions et son importance pour les populations. Il a publié plusieurs cartes sur l'étendue et le degré de pollutions spécifiques (chlorures, nitrates, etc.).

Conservation des sols et régions de montagne

La Charte européenne des sols, élaborée en 1972, énonce douze principes fondamentaux que doivent respecter les pouvoirs publics et les utilisateurs (agriculteurs, forestiers, urbanistes, etc.) pour que le sol, élément indispensable à toute vie, soit sauvegardé du point de vue écologique. Le Conseil a étudié la question des avalanches et des débordements de torrents; il se penche sur les problèmes de l'érosion dans les régions méditerranéennes et de l'impact des loisirs sur les propriétés des sols. Au printemps 1976, une Charte écologique des régions de montagne en Europe a été mise au point.

Petite histoire de la carte de la végétation

Lors de la deuxième session du Comité en novembre 1963, on constata que plusieurs pays possédaient ou préparaient des cartes de végétation naturelle potentielle. De telles cartes étaient utiles dans le domaine scientifique, mais aussi comme base d'un aménagement du territoire prenant en compte les données naturelles. En conséquence, on proposa que tous les Etats membres envisagent la possibilité d'en établir, et dans ce but il convenait d'unifier ces cartes nationales en une carte européenne unique. Projet ambitieux qui fut confié à un groupe ad hoc, lequel demandait aux pays membres de se pencher sur l'établissement de critères-types pour une carte de végétation potentielle en Europe (1966). Phénomène curieux, certains pays membres refusèrent de participer à l'élaboration d'une telle carte, soutenant qu'il s'agissait là d'une activité qui n'était pas particulièrement utile pour le Conseil de l'Europe. Le Comité des Ministres décidait alors de supprimer cette activité et en envisageait le Comité européen pour la sauvegarde de la nature et des ressources naturelles. Malgré les réactions de mécontentement de six délégations et leur insistance pour réclamer auprès des Délégués des Ministres le maintien du projet, le Comité décide de l'abandonner.

Dès 1967, la délégation de la République Fédérale d'Allemagne, appuyée par les délégations belge, française, italienne et irlandaise, remet la question sur le tapis en présentant une nouvelle proposition relative à l'élaboration d'une carte écologique de l'Europe. Nuance qui permettra au promoteur du projet de réfuter les arguments de plusieurs délégations, selon lesquels des cartes analogues auraient déjà été réalisées, en faisant remarquer qu'il ne s'agit plus d'une carte de végétation maximale, mais d'une carte des écosystèmes permettant de définir les zones écologiques européennes. Certaines délégations, qui n'avaient jusqu'alors mani-



Malgré plus de huit années de travaux, la convention visant à prévenir la pollution des eaux douces internationale, dont le Rhin, n'a toujours pas vu le jour (Photo Conseil de l'Europe)

festé que peu d'intérêt et d'enthousiasme pour la réalisation d'une carte de végétation potentielle, se rallient à ce nouveau projet que le Comité recommande au Comité des Ministres de bien vouloir inscrire à son programme futur.

Mais ce n'est que neuf ans plus tard que le groupe ad hoc pour la carte de la végétation du Comité décide d'entreprendre une carte de la végétation de l'ensemble des Etats membres du Conseil de l'Europe à l'échelle 1/3 000 000. Certes, le groupe est revenu à la réalisation d'une carte de la végétation, mais c'est bien parce qu'une évolution s'est faite dans les objectifs d'une telle carte, et qu'elle décrira des unités de végétation mettant en évidence pour chacune d'entre elles: les conditions du milieu, le type de végétation primaire (naturelle et semi-naturelle), les subdivisions géographiques ou écologiques, les types majeurs d'utilisation des sols, forestiers ou agricoles, un exemple typique pour chaque unité et présentant un intérêt européen. Il est inutile de souligner l'intérêt et l'importance de cette carte pour le réseau de réserves biogénétiques, la protection des divers milieux naturels, l'aménagement en général.

La carte de la végétation des Etats membres du Conseil de l'Europe fut éditée en 1979, soit seize ans après la proposition de la République Fédérale d'Allemagne. Cette petite histoire de la carte de la végétation illustre les difficultés qui peuvent surgir dans une organisation internatio-

nale, où se retrouvent des pays qui n'ont pas toujours les mêmes besoins et où, suivant les circonstances du moment, les activités restent soumises à des intérêts divergents. Cette carte est actuellement révisée, complétée, de manière à devenir concrètement utile aux responsables de l'environnement naturel en Europe, en fournissant notamment de précieuses informations sur les diverses entités phytosociologiques et bio-géographiques.

Activités diverses

Dans le domaine des actions pratiques, il faut noter l'organisation par le Comité de stages pour les dirigeants de jeunesse, dont le premier eut lieu à l'initiative du gouvernement du Luxembourg et qui se révéla riche d'enseignement et permit d'établir des relations utiles avec le Comité de l'Education extra-scolaire du Conseil de l'Europe pour les suites à lui donner. Ainsi, durant toute cette période allant de 1962 à 1972, les activités du Comité sont nombreuses dans bien des domaines, et il n'est pas possible de tout citer ici.

Parmi les autres résultats marquants, nous mentionnerons encore la publication d'études dans la Collection «Sauvegarde de la Nature», comptant à l'heure actuelle plus d'une vingtaine de titres dont plusieurs sont épuisés.



Centre européen d'information pour la conservation de la nature

Si les publications du Comité permettaient une diffusion des travaux dans des milieux avertis, elles ne pouvaient cependant toucher le grand public et il était nécessaire pour le Comité d'avoir un organe de coopération dans le domaine de l'information qui puisse jouer un double rôle. D'une part, il lui fallait s'informer lui-même de ce qui se réalisait en Europe en matière de protection de la nature pour initier le public à tous les niveaux, et d'autre part participer à cette information en diffusant à la fois ses propres travaux et en transmettant ce qu'il recueillera dans les Etats membres. Un organisme créé à cet effet se présentait comme une véritable plaque tournante de l'information concernant la sauvegarde de la nature et des ressources naturelles. Il pouvait prétendre aussi, dans la mesure où il était possible d'exprimer une information typiquement européenne s'accordant avec les différences physiques et psychologiques, les mentalités des Etats membres, réaliser des documents d'information (brochures, dépliants, affiches...) et organiser des manifestations, des expositions, des campagnes. La tâche devait être facilitée par la création d'un réseau d'Agences nationales, chargées de lui communiquer matériel, documentation, projets nationaux, et de collaborer à des programmes d'activités conjointes. Ces Agences nationales assuraient la diffusion sur leur territoire de toutes les informations provenant de l'organe centralisateur du Comité européen.

Créé en 1967, le «Centre européen d'in-

formation pour la conservation de la nature» aura des débuts difficiles. Il lui faudra faire la preuve de son utilité et remplir sa tâche avec de faibles moyens financiers, et un personnel réduit. De leur côté, les Agences nationales se heurtaient elles aussi à une certaine indifférence et surtout à un manque de moyens. Petit à petit cependant la situation s'améliorera et, grâce à la ténacité et au dévouement des responsables du Centre et des Agences, à leurs interventions efficaces dans les grandes manifestations comme l'Année européenne de la Conservation de la Nature en 1970, il s'imposera, et sa raison d'être ne sera plus mise en doute. Il est le mieux placé actuellement pour recevoir une documentation exceptionnelle et unique, tout en étant la voix du Comité européen.

Son but est d'informer et de sensibiliser tant le grand public que les milieux politiques, administratifs et spécialistes, et de mettre à la disposition des experts, des enseignants et des responsables des questions d'environnement une information objective et utile propre à faciliter leurs travaux. Cette campagne permanente d'information se poursuit notamment à travers la diffusion de périodiques. En outre, le Centre répond aux questions très diverses qui lui sont adressées, envoie des articles de fond aux organes de la presse, édite une série de publications techniques et conduit un service de documentation. Enfin, il organise des campagnes consacrées à des thèmes d'actualité.

Les Conférences ministérielles européennes sur l'environnement

Mal connues, ces acrobates du crépuscule ont souvent inquiété l'homme, mais sans raison (*Myotis myotis*) (Photos A. Schierer)

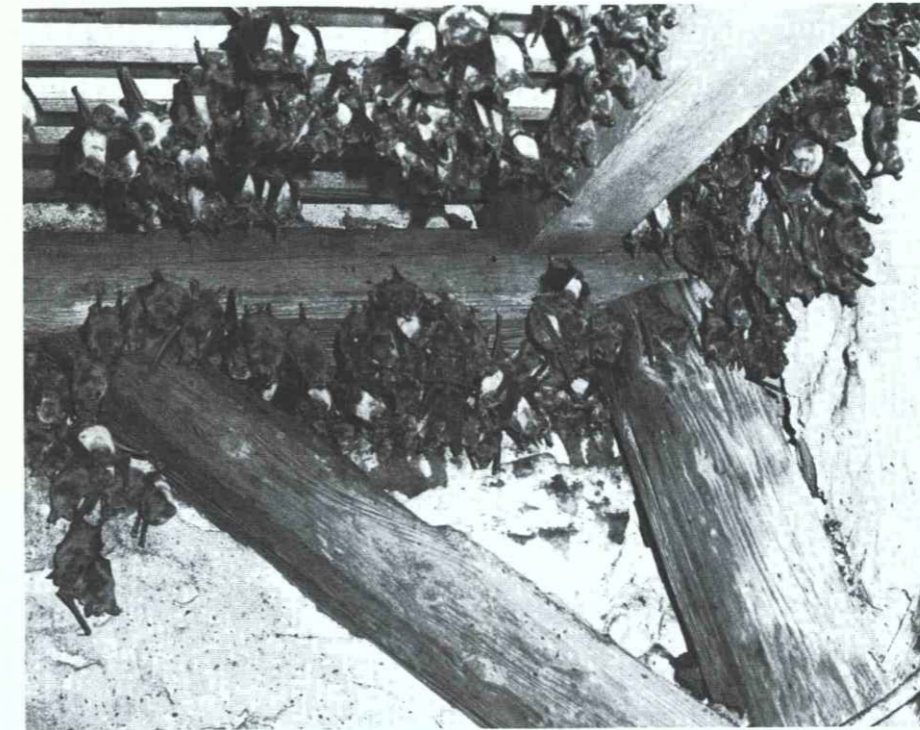


L'Année européenne de la Conservation de la Nature, sa Conférence sur l'Aménagement de l'Environnement dans l'Europe de demain avec ses recommandations thématiques et sa déclaration finale ont amorcé un mouvement général dans ce domaine. D'autres organisations gouvernementales européennes envisagent des actions: les Communautés européennes préparent un programme qui débutera en 1973, l'OCDE décide dès 1970, de créer un Comité de l'Environnement. Une Conférence des Nations Unies est prévue à Stockholm en 1972 sur l'environnement humain. Le Conseil de l'Europe, s'il doit se féliciter d'avoir attiré l'attention sur ces problèmes, doit aussi garder la position privilégiée qu'il avait acquise précédemment au prix de nombreux efforts. Sa vocation régionale devra se renforcer, et plus particulièrement dans le domaine de l'environnement. Il ne faut pas oublier qu'il est la plus ancienne des organisations européennes intergouvernementales, et qu'il compte en 1970 dix-sept Etats membres et trois Etats observateurs.

Vienne 1973

Pour confirmer l'évolution de la situation et montrer l'intérêt qu'ils portent aux conclusions de la Conférence de 1970, les Délégués des Ministres décident d'organiser en 1973 à Vienne la première Conférence ministérielle relative aux questions européennes d'environnement, à l'invitation du gouvernement autrichien. Les conclusions de cette Conférence révèlent une volonté très nette des Ministres d'entreprendre en commun, au sein du Conseil de l'Europe, des programmes d'action dans les domaines de l'aménagement de l'espace naturel, y compris les zones de loisirs dans le cadre d'un système de planification général de la sauvegarde de la vie sauvage et des zones d'intérêt scientifique, de l'éducation, de l'information et de la formation. Une coopération sur le plan juridique est également envisagé dans le domaine de l'environnement naturel.

Cette Conférence marque sans nul doute un tournant et une nouvelle étape dans la lutte pour la sauvegarde de l'environnement, et le Conseil de l'Europe est décidé plus que jamais, à jouer pleinement son rôle dans cette action de salut «public».



Nouvelles orientations

C'est sous le signe de cette Conférence de Vienne que s'orienteront les travaux du Comité. Afin de les mener à bien, une restructuration du Comité et de ses organes subsidiaires s'imposait.

Trois thèmes principaux domineront et dominant encore les activités:

- 1) la conservation de la vie sauvage et des habitats naturels
- 2) l'aménagement et la gestion de l'espace naturel
- 3) l'éducation, l'information et la formation.

Depuis 1974, le Comité s'est attaché à suivre de près les conclusions et résolutions de cette première Conférence ministérielle dans son programme de travail:

– en établissant une classification des zones protégées en Europe, qui a donné lieu à la Résolution (73) 30 du Comité des Ministres,

– en publiant une étude sur les régions menacées des Alpes et les mesures de prévention, appuyées par la Résolution (75) 9 relative aux zones sensibles de haute montagne et une Charte écologique des régions de montagne en Europe (1976),

– en organisant une Conférence technique à Hambourg en 1975 sur les «Loisirs et la Conservation de la Nature». Non seulement cette Conférence analysait ce phénomène de masse que sont les loisirs sur le plan de la constatation des conséquences néfastes pour l'environnement naturel, mais proposait des principes de planification des zones de loisirs et de

tourisme, des mesures de protection, d'organisation et de gestion. Elle préconisait des mesures plus spécifiques concernant les régions fortement peuplées, les régions côtières, lacustres et fluviales et les régions montagneuses. Les conclusions furent transmises à la deuxième Conférence ministérielle. Il est regrettable que cette Conférence n'ait pas eu plus d'impact ou que ses conclusions et recommandations n'aient pas été suivies, dans les pays les plus soumis à une pression touristique de plus en plus extravagante, de mesures draconniennes. Nous voyons encore actuellement, et plus particulièrement dans les régions côtières de l'Atlantique et de la Méditerranée, des transformations spectaculaires des paysages, une urbanisation pernicieuse, un minage du milieu naturel, une menace permanente pour la flore et la faune malgré les interventions et la législation. Il semble bien que nous nous trouvions en face d'un phénomène presque impossible à maîtriser. Néanmoins, le Comité européen continuera son action dans ce domaine et la quatrième Conférence ministérielle européenne sur l'environnement, prévue à Athènes en 1983, devrait apporter une contribution non négligeable, puisqu'elle approfondira ce thème traitant des «zones côtières, rives lacustres et fluviales, leur planification, aménagement et gestion en compatibilité avec l'équilibre écologique».

Une des recommandations de la première Conférence ministérielle avait trait à la recherche des principes généraux de conservation des habitats terrestres et aquatiques. Dans ce but, le Comité a jugé utile, avant d'établir toute définition concernant ces principes, d'étudier pour

certain habitats caractéristiques leurs causes de disparition et les remèdes à appliquer pour assurer leur sauvegarde en tenant compte de leur valeur scientifique, et dans une certaine mesure économique. Six études ont été réalisées à ce jour. Elles touchent les bocages, le maquis méditerranéen, les landes à bruyère, les tourbières, les forêts alluviales, les pelouses sur calcaire. Elles sont assorties de recommandations relatives à la conservation des milieux étudiés et une liste des biotopes typiques remarquables en Europe permettra leur mise en réserve et leur intégration, pour certains, dans un réseau européen de réserves biogénétiques récemment décidé (1979).

Une attention particulière est aussi portée à la faune européenne en voie de disparition. Déjà en 1969, une liste des mammifères menacés a été publiée. Elle sera suivie d'études et de publications sur les amphibiens et reptiles menacés, les poissons d'eau douce, les oiseaux et les papillons.

Le Comité élaborera également à l'échelle européenne un manuel d'identification et d'évaluation des paysages en vue de leur protection, et entreprendra le même travail dans le cas des zones humides.

Bruxelles (1976) – Berne (1979)

La portée de la première Conférence ministérielle fut donc très importante et décisive dans les orientations des activités du Conseil de l'Europe et du Comité européen dans le domaine de l'environnement. Celles-ci furent confirmées et renforcées par les deux Conférences suivantes. Elles permirent tout d'abord aux Ministres de faire le point sur les suites données à leurs conclusions et résolutions et d'en mesurer l'influence sur les politiques de l'environnement dans chaque pays membre. En s'attaquant à des sujets délicats comme la «conciliation du développement économique avec la protection de l'environnement» (Bruxelles) ou «la compatibilité des activités agricoles ou forestières avec la protection de l'environnement», les Ministres n'hésitaient pas à soulever des problèmes épineux qui, dans les faits, ne manquent pas de contradictions et dont les solutions sont soumises à de nombreux obstacles économiques et sociaux. Elles sont cependant possibles dans la mesure où les gouvernements comprendront la nécessité d'établir un équilibre entre la conservation dynamique du milieu naturel et les politiques agricoles et forestières lors de l'aménagement des espaces ruraux et dans l'élaboration des plans de gestion.

Gestion du patrimoine européen

Le réseau européen des réserves biogénétiques

La Recommandation n° 3 de la première Conférence ministérielle demandait «l'élaboration d'un programme pour établir un réseau européen de réserves, afin de conserver des exemplaires représentatifs de la faune, de la flore et des zones naturelles européennes, et de protéger en particulier des espèces migratrices et certaines espèces dont l'habitat s'étend au-delà des frontières naturelles». Inscrite au programme de travail du Comité européen, cette activité, menée en collaboration avec le programme MAB de l'UNESCO fut entreprise par un groupe ad hoc. Une fois définis les critères de choix de ces réserves, le groupe a mis au point un projet de règlement et un modèle de fiche de recensement adoptés par le Comité des Ministres le 29 mai 1979 (Résolution (79) 9).

A la troisième Conférence ministérielle à Berne, les Ministres ont insisté sur l'importance de mettre en place ce réseau et d'en assurer le fonctionnement le plus rapidement possible car il devient urgent d'organiser une surveillance scientifique, technique et administrative des réserves et d'en suivre l'évolution. Pour ce faire, le Comité européen doit organiser l'exercice de ce contrôle et être le centre des échanges d'information, afin d'examiner les divers problèmes posés par la gestion de ce réseau de réserves biogénétiques, son maintien et son extension.

Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel

A plusieurs reprises, des discussions animées ont eu lieu au sein du Comité européen pour la sauvegarde de la nature et des ressources naturelles à propos de la ratification par certains Etats membres de la Convention internationale pour la protection des oiseaux, dite couramment Convention de Paris, datant de 1950. Pour de nombreuses raisons, souvent d'ordre politique, ces pays n'étaient pas en mesure de ratifier cette Convention. Ils sou-

tenaient plus volontiers qu'une Convention moins spécifique et prenant en compte l'ensemble de la vie sauvage, c'est-à-dire la flore, la faune et leurs habitats, serait à la fois plus rationnelle, plus efficace et d'autant plus facile à intégrer dans les politiques gouvernementales de l'environnement qu'elle était l'émanation du Conseil de l'Europe, dont l'expérience en la matière était reconnue de tous.

Par sa Résolution n° 2, la deuxième Conférence ministérielle allait dans ce sens en demandant au Conseil de l'Europe d'instituer un Comité d'experts ayant pour mandat d'élaborer un instrument juridique relatif à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe. C'est ainsi qu'une Convention fut adoptée par le Comité des Ministres en avril 1979, et qu'en septembre de la même année, au cours de la troisième Conférence ministérielle à Berne, dix-neuf gouvernements dont la Finlande, pays non membre, et la Communauté économique européenne signaient cet instrument reconnaissant que les habitats naturels sont les éléments essentiels de la protection et de la préservation de la flore et de la faune sauvages, et qu'une conservation globale devait être un objectif prioritaire pour les gouvernements. En annexe à cette Convention sont adjointes des listes concernant les espèces de flore et de faune strictement protégées et celle des moyens et méthodes de chasse, de capture ou d'exploitation interdits.

Cette toute récente réalisation du Comité européen revêt un grand intérêt et dirigera en grande partie les travaux du Comité d'experts vie sauvage. Elle implique en effet que celui-ci soit attentif à l'évolution des populations végétales et animales, aux modifications des milieux naturels et à leur connaissance approfondie. Elle doit aussi orienter les activités du Comité d'experts «Aménagement et Gestion de l'espace naturel», car il lui faut définir les principes d'intégration et de prise en compte des données écologiques recueillies et analysées dans des politiques d'aménagement du territoire, plus souvent soucieuses des préoccupations économiques à court terme.

Aménagement du territoire et données écologiques

On s'est penché à diverses reprises sur les problèmes posés par l'agriculture, la sylviculture et les loisirs; ceux soulevés par les autres usages de l'espace naturel n'ont pas été abordés. Les grands travaux autoroutiers, hydrauliques, les exploitations de carrières, sablières et mines, les équipements et aménagements pour la production et la distribution d'énergie, les implantations de grands complexes industriels, l'urbanisation et ses aménagements péri-urbains ne doivent pas être laissés de côté. Il n'est pas possible de dissocier l'aménagement du territoire et la conservation de la nature. Tant qu'il n'y aura pas une volonté politique gouvernementale d'intégration au même titre des données écologiques, économiques et sociales dans les plans nationaux, régionaux et communaux d'aménagement du territoire, nous enregistrons encore de nombreux échecs dans ces trois domaines de l'économie, du social et de la conservation de l'environnement naturel.

Les prochaines Conférences ministérielles, aussi bien celles concernant les Ministres de l'Environnement que celles de Ministres responsables de l'Aménagement du Territoire, se pencheront sérieusement, sans nul doute, sur ce qui est la clé de nombreux problèmes. Il existe aussi, en filigrane, un projet de Charte européenne assignant à l'aménagement du territoire trois objectifs: développer les régions, améliorer la qualité de la vie, protéger l'environnement et les ressources naturelles. Depuis longtemps déjà la Conférence des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe, dans sa Résolution (43) 1964 sur l'aménagement du territoire et la sauvegarde de la nature et du paysage avait, à la suite de l'intervention du Comité européen, insisté sur le fait qu'une action contre les atteintes de la vie moderne à la nature ne pouvait se réaliser que dans le cadre d'une politique générale de l'aménagement du territoire. En 1972, la même Conférence émettait une nouvelle résolution réaffirmant le caractère indissociable de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement, ainsi que le rôle que doivent jouer les pouvoirs locaux dans ce domaine. Plus que jamais ce sujet est d'actualité à la veille où certains pays s'engagent dans la voie de la décentralisation et de la régionalisation, et où l'expérience des états ayant une telle structure administrative et politique peut leur être utile. La Conférence des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe et le Comité européen devraient pouvoir continuer une action commune dans ce sens, confirmer leur vocation d'organismes de coopéra-

tion du Conseil de l'Europe entre les Etats membres et leurs représentants locaux en matière d'environnement.

Symposium européen des responsables des zones protégées

Il est bon à ce propos de rappeler le Symposium européen des responsables des zones protégées, qui s'est tenu à Thessalonique en avril 1978, sur invitation du Gouvernement grec, et en application d'une résolution de la Conférence européenne sur les parcs et réserves (Paris 1973), sur le thème de la «Conciliation entre le développement socio-économique et la conservation des zones protégées». Il y est recommandé, entre autres, de mettre au point des méthodes de planification écologique et économique nouvelles, afin de permettre aux gestionnaires des zones protégées de débattre des problèmes auxquels ils sont confrontés localement en vue d'une meilleure conservation et protection des habitats de la flore et de la faune dont ils ont la responsabilité. L'intérêt porté à ce symposium par douze pays montre le besoin d'une planification concertée, déjà au niveau local. Que n'est-il encore plus aigu au niveau régional, national, et dans certains cas au niveau européen!

Séminaire international

Dernière manifestation toute récente, expression pragmatique de cette tendance: le séminaire international sur la «Protection et la gestion rationnelles de l'environnement et des ressources naturelles européennes — Le rôle clé de l'aménagement du territoire», organisé conjointement par le Conseil de l'Europe et la Commission des Communautés Européennes. Son but: rechercher les conditions qui doivent être réunies pour pratiquer un aménagement global et intégré de l'espace, et qu'en cas de conflit, la protection de l'environnement et des ressources naturelles ne soit pas considérée comme un facteur secondaire. Se basant sur des expériences et des travaux menés sur le plan européen, les interventions ont permis aux nombreux participants non seulement d'évaluer les difficultés, mais de constater les efforts et de mesurer l'acquis, de se poser quelques questions sur le côté utopique, mais non dénué d'espoir, de cette «conception globalisante» d'aménagement de l'espace naturel à l'échelle européenne.

Populus alba (Photo G. Lacoumette)



L'accès à la nature — recommandations

Les approches éducatives des divers problèmes de l'environnement sont systématiquement évoquées par le Comité européen et son comité d'experts pour l'éducation et la formation environnementales. En 1981, deux recommandations adoptées par le Comité des Ministres, qui devraient avoir des conséquences importantes, ont retenu l'attention. L'une sur l'éducation en matière d'environnement, énumère une liste de principes fondamentaux dont devraient s'inspirer les gouvernements pour élaborer leurs politiques d'éducation en matière d'environnement. L'éducation en matière d'environnement relevant d'une démarche interdisciplinaire, elle doit tendre à développer des aptitudes et des attitudes chez les jeunes, afin de mieux comprendre ce qui lie l'homme à son milieu environnant.

La seconde recommandation sur l'accès de la nature dans les zones aquatiques, rappelant à la fois l'article 1 de la Charte européenne de l'Eau, où il est dit qu'«il n'y a pas de vie sans eau et qu'elle est un bien précieux indispensable à toutes les activités humaines», et la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, détaille un certain nombre de mesures concernant la conciliation des divers intérêts en présence, et la gestion des zones aquatiques. Cette recommandation est le résultat du Symposium «Tourisme et Culture» tenu en Espagne en 1980, ayant pour but de rechercher des moyens pour résoudre les conflits entre le tourisme et la conservation des zones sensibles. Une fois de plus, devant l'accroissement de la pression sur les milieux naturels, une coopération étroite doit s'instaurer dans ce domaine prioritaire, dont les effets s'expriment en termes écologiques, économiques, sociaux et politiques. Il est certain aussi que le contexte du tourisme et des loisirs devrait par son côté culturel et par le contact de l'individu avec la nature, favoriser une prise de conscience plus vive de la valeur de l'environnement. Il semble que ce ne soit pas toujours le cas. Mais ce résultat serait peut-être obtenu

grâce à une action concertée de volonté politique de formation et d'éducation, spécialement conçues à cette fin. Ce pourrait être l'œuvre aussi, comme le recommandait la Conférence ministérielle sur l'environnement à Bruxelles, avec l'appui des pouvoirs publics, des mouvements associatifs représentatifs de la conservation de la nature, des loisirs et du tourisme, de la jeunesse et des sports.

La vocation de formation des cadres responsables en matière d'aménagement et de gestion de l'espace naturel

De son côté, le Comité européen est bien décidé, son futur programme de travail le prouve, à poursuivre la promotion des cours ou des stages d'écologie appliquée, ainsi que l'organisation de séminaires sur les méthodes d'éducation actives et sur toute approche éducative des problèmes d'environnement. Son intention est également d'insister sur l'exploration progressive, en partant du milieu local, de l'environnement plus lointain en ne cloisonnant plus les zones urbaines et les zones rurales, en leur redonnant la continuité dans l'appréhension de l'espace. Il devrait s'attacher davantage à la formation des animateurs, des enseignants et de tous les «démultiplicateurs» et ne pas hésiter, non pas à instruire, mais à éduquer des catégories d'hommes dont les actions sur le milieu naturel peuvent être cause de la dégradation (ingénieurs, architectes, paysagistes, urbanistes...). D'autre part, certains pays disposent aujourd'hui de règlements fixant des procédures applicables avant toute entreprise de travaux et projets d'aménagement; ce sont les études d'impact. Cet instrument de politique préventive implique de la part de ceux qui vont être chargés des études préalables, une formation toute particulière. L'expérience de certains pays nous prouve qu'il y a beaucoup à faire dans ce domaine, et que la formation ou la spécialisation d'experts est à entreprendre à bref délai. En cas de contestation, ceux-ci peuvent également être appelés par les tribunaux administratifs à donner leur appréciation sur

le dossier définitif présenté par le maître d'ouvrage. Le profil d'un tel expert n'a jamais été défini. Il doit avoir des connaissances étendues en écologie appliquée, mais aussi être au fait des problèmes d'aménagement du territoire, c'est-à-dire être en mesure de prendre en compte les données socio-économiques. C'est un nouveau métier qui comprendra des hommes capables de réaliser une interprétation de ces différentes données écologiques et socio-économiques en vue de parvenir à un compromis entre les besoins des individus et les potentialités écologiques du milieu. La formation de ces responsables de la coordination et de la gestion de l'environnement doit avoir trait à l'analyse, à l'aménagement, à la mise en valeur, et les familiariser avec les objectifs,

les principes et les méthodes du processus global d'aménagement de l'environnement. Il conviendrait, sur le plan européen, d'examiner les possibilités de coopération en vue de rechercher une méthodologie commune en matière d'enseignement pour la formation d'experts appelés à traiter les problèmes d'environnement, dont le caractère interdisciplinaire est des plus complexes, dans le but d'aboutir à une nouvelle vision de l'aménagement du territoire et du développement.

Dans son introduction au deuxième plan à moyen terme (1981-1986) d'activités intergouvernementales du Conseil de l'Europe, le Secrétaire Général rappelle:

«Le Conseil de l'Europe a un rôle bien précis à jouer: il lui appartient d'aider les gouvernements à échanger des vues sur les questions importantes, à analyser les problèmes communs et à rechercher les points de convergence, l'objectif étant de parvenir à une harmonisation progressive des divers aspects de la vie sociale et politique et de favoriser un rapprochement toujours plus étroit entre les Etats membres.»

Les pages précédentes nous ont montré quelle avait été la part prise par le Conseil de l'Europe dans l'évolution des esprits et dans l'établissement des politiques de l'environnement en Europe. Vingt-et-un pays s'efforcent de coordonner leurs efforts pour satisfaire les aspirations de 380 millions d'européens, à l'amélioration des conditions de leur bien-être, dans lesquels les aspects écologiques, économiques et sociaux soient soigneusement mis en balance. Dans la conjoncture actuelle, les gouvernements auraient tort de rejeter au second plan les préoccupations qui touchent le milieu de vie des hommes et qui sont à la base, non seulement de leur bonheur, mais de leur survie. Il n'est pas impossible de concevoir une forme de développement où le milieu naturel de l'Europe est protégé. Elle se concrétisera par de nouvelles politiques agricoles, urbanistiques, industrielles, touristiques et d'aménagement du territoire. Ce qui pourrait paraître une abstraction, en supposant que cela en soit une, devient une réalité dans toute la mesure où les actions et les activités des hommes sont déterminées par leur propre survie, et que cette survie dépend de la saine gestion du milieu dans lequel ils vivent, et sans lequel

ils ne peuvent prétendre vivre. Nous sommes bien obligés de constater les difficultés dans lesquelles la science économique moderne se débat pour essayer de résoudre une crise dont les avatars échappent aux analyses et aux formes cycliques traditionnellement décrites, et qui évolue en crise de société. Il est un fait qui se vérifie chaque jour, que les sociétés industrialisées, en basant leur politique sur une production excessive des biens matériels, n'aboutit qu'au gaspillage global des ressources naturelles dans une structure qui ne parvient pas à freiner la poussée du chômage. Il convient donc de rechercher les principes, les formes et les moyens d'une transformation radicale, ayant comme fondement les données de l'écologie, et comme finalité un ordre relationnel des hommes avec la nature et des hommes avec eux-mêmes, qui aboutisse à la suppression des déséquilibres ainsi constatés. L'écologie est aussi une science humaine. Elle peut et doit être l'incitation d'un comportement nouveau des hommes vis-à-vis d'eux-mêmes et de tout ce qui les entoure. L'action politique ne peut pas s'en passer. Depuis vingt ans, un développement

grandissant des activités et des actions du Conseil de l'Europe dans ce domaine de l'environnement a prouvé qu'il était plus qu'une «machine à principe», une organisation dont le but est de recréer une authentique qualité de vie en sauvant les richesses naturelles et culturelles. Sans doute existe-t-il encore entre les Etats membres un vieux fonds de rivalité qui peut se traduire parfois par un état de concurrence ou de conflit, mais le bilan précédent montre qu'en dépit de certains freinages dus en partie à des problèmes financiers, les résultats sont positifs.

La situation socio-économique difficile que les pays européens connaissent actuellement ne doit pas ralentir les efforts entrepris dans ce domaine. Bien au contraire, ils peuvent contribuer et contribueront certainement à solutionner bien des problèmes, à condition toutefois d'être plus concrets dans les méthodes de travail, d'accroître les échanges d'expériences entre les Etats membres, et d'entreprendre des opérations communes, surtout en ce qui concerne l'aménagement, la protection de la vie sauvage, la formation et l'éducation, et la gestion de l'espace naturel. Dans ce dernier cas, si

(Photo Jan van de Kam)



une coopération très étroite doit s'établir entre les pays, elle doit *a fortiori* exister entre les divers organes du Conseil de l'Europe, dont la complémentarité est un atout sérieux pour résoudre des problèmes mettant en présence des intérêts apparemment contradictoires et exigeant un langage commun. L'aménagement des zones rurales, des zones côtières, des régions de montagnes, et plus généralement tout schéma européen d'aménagement du territoire, ne peuvent être envisagés sans qu'il soit tenu compte des potentialités écologiques. La cartographie de la végétation, établie par le Comité européen pour la sauvegarde de la nature

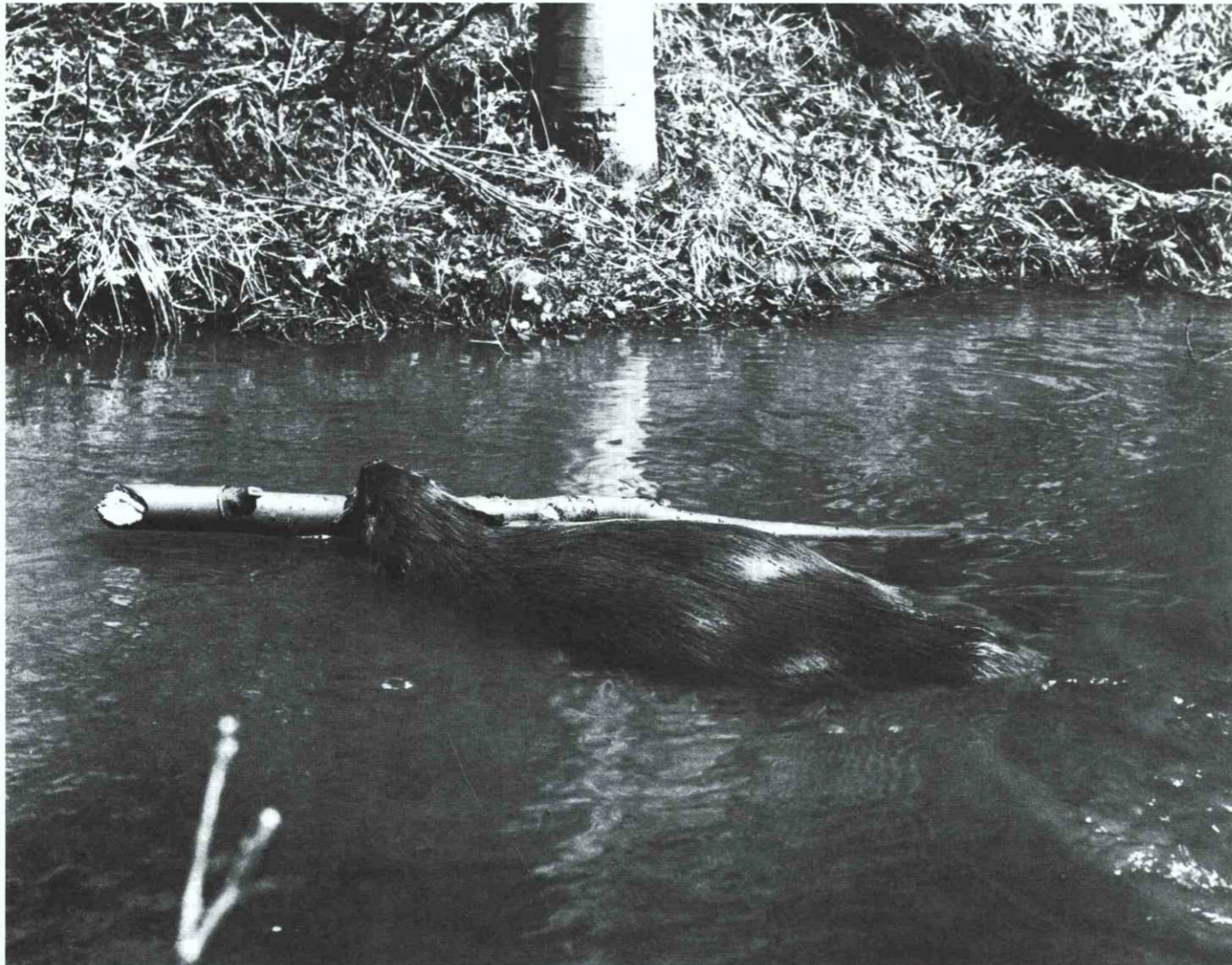
et des ressources naturelles, ainsi que la carte écologique des Communautés Européennes, sont des outils techniques de première nécessité. « La coopération doit s'étendre et se renforcer avec la Communauté européenne dans les domaines où les compétences et les objectifs de deux organismes se recoupent », et c'est le cas pour l'environnement, comme le souligne le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe. Ainsi, la collaboration qui s'est instaurée entre les Etats membres du Conseil de l'Europe en matière d'environnement a abouti à une prise de conscience commune et à des réalisations concertées.

Le Conseil de l'Europe trouve dans son passé les encouragements de son avenir. Il doit poursuivre sa route inexorablement, car il s'agit d'une tâche noble: le Bien de l'Humanité.

Même s'il y a là une grande part d'utopie, nous avons pu constater qu'au fur et à mesure des années, les utopies apparaissent comme bien plus réalisables qu'on ne l'aurait cru, et nous avons pu constater ici même, que les choses impossibles ne prennent qu'un peu plus de temps à se réaliser si l'on y croit et si l'on est tenace.
G.T.

M. Georges Tendron
Sous-directeur
Muséum national d'Histoire naturelle
Service de la Conservation de la Nature
36, rue Geoffroy St-Hilaire
F-75231 Paris Cedex 05

Castor fiber, grand rongeur réintroduit dans plusieurs régions dont il avait disparu



Agences nationales du Centre

AUTRICHE
Univ.-Prof. Dr. Franz WOLKINGER
Osterreichische Akademie
der Wissenschaften
Institut für Umweltwissen-
schaften und Naturschutz
Heinrichstraße 5/III
A - 8010 GRAZ

BELGIQUE
Ing. Marc SEGERS
Ministère de l'Agriculture
Administration des Eaux et Forêts
29-31, chaussée d'Ixelles
B - 1050 BRUXELLES

CHYPRE
Nature Conservation Service
Ministry of Agriculture and
Natural Resources
Forest Department
CY - NICOSIA

DANEMARK
Miss Lotte BARFOD
National Agency for the
Protection of Nature,
Monuments and Sites
Ministry of the Environment
Fredningsstyrelsen
13 Amaliegade
DK - 1256 COPENHAGEN K

FRANCE
Mme Nicole VERNAZ
Direction de la Protection
de la Nature
Ministère de l'Environnement
et du Cadre de Vie
14, boulevard du Général-Leclerc
F - 92524 NEUILLY-SUR-SEINE

**RÉPUBLIQUE
FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE**
Deutscher Naturschutzring e. V.
Bundesverband für Umweltschutz
Kalkuhlstraße 24
Postfach 32 02 10
D - 5300 BONN-OBERKASSEL 3

GRÈCE
M. Byron ANTIPAS
Secrétaire général
Société hellénique pour la
protection de la nature
9, rue Kydathineon
GR - 119 ATHENES

ISLANDE
Mr Jon Gauti JONSSON
Director
Nature Conservation Council
Hverfisgötu 26
ISL - 101 REYKJAVIK

IRLANDE
Mr D. J. O'CROWLEY
Department of Fisheries and Forestry
Forest & Wildlife Service
Leeson Lane
IRL - DUBLIN 2

ITALIE
Dr ssa E. MAMMONE
Ministero dell'Agricoltura
Ufficio delle Relazioni internazionali
18, via XX Settembre
I - 00187 ROMA

LIECHTENSTEIN
Ing. M. F. BROGGI
Liechtensteinische Gesellschaft
für Umweltschutz
Heiligkreuz 52
Postfach 254
FL - 9490 VADUZ

LUXEMBOURG
M. Charles ZIMMER
Conseil supérieur de la Nature
Direction des Eaux et Forêts
34, avenue de la Porte-Neuve
B. P. 411
L - LUXEMBOURG-VILLE

MALTE
Mr George SPITERI
Department of Health
Environment Protection Centre
Bighi
M - KALKARA

PAYS-BAS
Ir. Chr. MAAS GEESTERANUS
Ministerie van CRM
Sir Winston Churchilllaan 362
Postbus 5406
NL - 2280 HK RIJSWIJK (ZH)

NORVÈGE
Mr Thorstein DREYER
Ministry of the Environment
Myntgaten 2
P.O. Box 8013
N - OSLO 1

PORTUGAL
M. Rui FREIRE DE ANDRADE
Presidente da Direcção
Liga para a Protecção da Natureza
Estrada do Calhariz de Benfica, No. 187
P - 1500 LISBOA

ESPAGNE
M. Pedro de MIGUEL GARCIA
Centro de Estudios de Ordenación
del Territorio y Medio Ambiente
Ministerio de Obras Públicas y
Urbanismo
Paseo de la Castellana 67
E - MADRID 3

SUÈDE
Mrs Anne von HOFSTEN
National Swedish Environment
Protection Board
P.O. Box 1302
S - 171 25 SOLNA

SUISSE
Dr J. RÖHNER
Ligue suisse
pour la protection de la nature
Wartenbergstraße 22
Case postale 73
CH - 4020 BALE

TURQUIE
Mr Hasan ASMAZ
President of the Turkish Association
for the Conservation of Nature
and Natural Resources
Menekse sokak 29/4
Kizilay
TR - ANKARA

ROYAUME-UNI
Miss S. PENNY
Librarian
Nature Conservancy Council
Calthorpe House
Calthorpe Street
GB - BANBURY, Oxon, OX16 8EX



Sus scrofa (Photo J. Y. Boisson - ONC)

Tout renseignement concernant Naturopa, le Centre européen d'information pour la conservation de la nature ou le Conseil de l'Europe peut être fourni sur demande adressée au Centre ou aux agences nationales respectives dont la liste figure ci-dessus.

